

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1894 - 19 novembre 2004 - prix : 1 €

**Exploiteurs
et troupes
françaises
hors de
Côte-d'Ivoire
et d'Afrique**

p. 3 et 16

**Maires
Pour le
maintien
des services
publics**

p. 5

**SNCF
Un accord
antigrève**

p. 13

**Non aux
violences
contre les
femmes !**

p. 7

Irak

**Fallouja, un
massacre annoncé**

p. 8



Leur société

- p 4 ■ L'obtention du droit à l'avortement, il y a 30 ans.
- La polémique sur la loi de 1905
- p 5 ■ La fronde des maires
- TVA sociale
- Privatisations
- p 6 ■ Vers la privatisation du nucléaire
- p 7 ■ Manifestation contre les violences faites aux femmes
- Harcèlement à La Poste
- p 10 ■ Affaire Ben Barka et « secret défense »
- Écoutes téléphoniques
- Les budgets de l'Armée et de la Santé
- p 11 ■ 1964 : naissance de la CFDT
- La démagogie de Dassault
- Philip Morris cache un rapport
- La mortalité infantile
- p 12 ■ Mobilisations contre les expulsions

Tribune

- p 6 ■ Le peuple palestinien en deuil : mais les grandes puissances sont en manque

Dans le monde

- p 8 ■ Irak : massacre annoncé à Fallouja
- Palestine : le peuple palestinien n'est pas enterré
- p 9 ■ Chine : grève pour les salaires
- p 16 ■ Côte-d'Ivoire
- Belgique : Le Vlaams Blok

Dans les entreprises

- p 13 ■ L'accord sur la « prévention des conflits » à la SNCF
- La SNCF ne rembourse plus certains billets
- p 14 ■ Fusion Sagem-Snecma
- Reims-Aérospac
- Caisse d'Allocations Familiales-Paris
- p 15 ■ Airbus A380-Toulouse
- Amor-Confection Châtelleraut
- Le chômage à Longwy

• **Handicapés**

Une législation qui protège davantage les patrons

Comme chaque année, l'association chargée de l'insertion professionnelle des handicapés organise une semaine de rencontres avec les entreprises susceptibles de les embaucher. À l'heure actuelle, 245 000 personnes handicapées qui auraient la possibilité de travailler sont sans emploi, plus d'une sur quatre.

Les handicapés sont touchés par le chômage, nettement plus que les personnes valides, pour des périodes plus longues et rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi stable.

Pourtant, une loi de 1987 précise que les patrons employant au moins vingt salariés doivent embaucher des handicapés dans la proportion de 6 % de leur effectif. Dix-sept ans après, plus de la moitié d'entre eux se dérobent à cette obligation élémentaire, sans pour autant être hors la loi puisque celle-ci a prévu plusieurs échappatoires. Les patrons peuvent se dispenser d'embaucher en signant un contrat de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec un CAT (Centre d'Aide par le Travail) qui échappe à la législation sociale, au contrôle de l'inspection du travail et à l'obligation du smic.

Un autre moyen de se dérober consiste à verser une contribution très modeste à l'Agefiph, organisme chargé de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Parmi les 40 entreprises françaises considérées

comme les piliers de la Bourse (le « CAC 40 »), 35 emploient une proportion de travailleurs handicapés inférieure à 6 %.

Et quand bien même un patron respecte ce minimum, il a encore la possibilité de tronquer les chiffres car une même personne embauchée peut être comptabilisée pour plusieurs handicapés en fonction notamment de la gravité de son état ! De plus, un patron a le droit de déclarer pour ses entreprises des effectifs inférieurs à la réalité en soustrayant les « emplois exigeant des conditions d'aptitudes particulières » et qui sont par conséquent « difficilement accessibles aux travailleurs handicapés ». Les 6 % sont donc remis en cause par la loi qui est censée les instituer. Sans parler de la faiblesse des contrôles pour vérifier si les patrons la respectent.

Une nouvelle loi qui doit être votée à la fin de l'année devrait en principe augmenter le prix à payer pour les patrons qui choisissent de ne pas embaucher des personnes handicapées. L'État et les collectivités locales devraient finir par se voir appliquer à eux aussi l'obligation d'embaucher des handicapés... d'ici à cinq ans si tout va bien. Mais ils auront de toute façon la possibilité de se dérober à cette obligation de la même façon que le secteur privé. Il n'est donc pas étonnant que les associations de handicapés aient exprimé leur scepticisme sur l'efficacité des mesures annoncées.

La législation est censée aider les personnes handicapées, mais il existe une loi beaucoup plus puissante : la loi du profit qui est une loi sans pitié et sans justice.

Jean SANDAY

Une affiche déjà ancienne qui s'adresse aux employeurs, lesquels ont un portefeuille à la place du cœur.



Où est la crise ?

Au moment où les hommes politiques nous disent que la « relance » marque le pas, pour exiger de nouveaux sacrifices des travailleurs, on apprend que la production industrielle... a augmenté de 3,2 % pour le dernier mois dont le chiffre est connu.

Mois après mois, les grandes entreprises affichent des profits en forte hausse, tandis que les chiffres du chômage, eux, ne cessent d'augmenter, malgré le tripatouillage des statistiques.

Produire plus avec moins de salariés, ça rapporte gros aux actionnaires.

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

Vient de paraître : **Des nationalisations aux privatisations**
Exposé du Cercle Léon Trotsky du 1^{er} octobre 2004



Prix : 1,5 euro. Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E.mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE :

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 15 novembre 2004

Exploiteurs et troupes françaises, hors de Côte-d'Ivoire et d'Afrique !



Chirac l'a décidé : l'armée française reste en Côte-d'Ivoire. « *Nous ne voulons pas laisser se développer une situation pouvant conduire à l'anarchie ou à un régime de nature fasciste* ». Mais, depuis la conquête coloniale, l'armée française n'a jamais quitté la Côte-d'Ivoire, et la « situation d'anarchie » est pourtant là. Quant à la nature du régime, le président ivoirien Gbagbo n'a pas eu de mal à rap-

peler à Chirac que les gouvernements français ont soutenu pendant près de quarante ans Houphouët-Boigny, qualifié alors de « sage de l'Afrique », malgré un régime de parti unique où les oppositionnels étaient emprisonnés, torturés, voire assassinés.

Gbagbo n'est ni meilleur ni pire que cette liste de dirigeants africains, de Bokassa à Bongo, soutenus par Paris tant qu'ils maintenaient l'ordre dans leur pays et laissaient les groupes français faire des affaires.

Il faut le cynisme du dirigeant d'une puissance impérialiste pour attribuer à son protégé local la responsabilité de la détérioration de la situation. Car si cette ancienne colonie française, la plus riche pendant longtemps, est aujourd'hui en situation de guerre civile, avec un territoire coupé en deux, la France y a une large part de responsabilité.

Elle n'a rien trouvé à redire à la démagogie des clans politiques rivaux pour le pouvoir, tant qu'elle n'était développée que contre les travailleurs et les paysans migrants venus du Burkina voisin et du nord du pays, et pas contre les Français.

Mais la France est responsable de la situation en Côte-d'Ivoire pour une autre raison, bien plus profonde. Ce pays passait pour riche à cause de ses ressources naturelles, cacao et café notamment, mais aussi parce que c'est par lui que transitaient les affaires réalisées dans les autres anciennes colonies françaises de la région.

De grands groupes capitalistes français dominant l'économie : Bouygues pour les nombreux chantiers

de construction ou pour la distribution de l'eau dans les quartiers aisés de la capitale ; Bolloré qui a mis la main sur le port d'Abidjan, le plus important de cette région d'Afrique, sur l'unique chemin de fer ; et bien d'autres. Dans leur ombre, sont venus de France ou d'ailleurs ceux qui cherchaient à faire fortune. Et, autour d'eux, des cadres petits et grands, des restaurateurs, des hôteliers, des propriétaires de boutiques qui, comme l'affirment ceux qui ont dû partir ces jours derniers, ont pu avoir là-bas une vie qu'ils ne pouvaient espérer ici : villas, piscines et serveurs, noirs, bien sûr.

Mais la vie que les rapatriés ont dû abandonner, la majorité des Ivoiriens ne pouvaient même pas en rêver. La prospérité de la Côte-d'Ivoire n'a jamais profité à la majorité de sa population. À deux pas des buildings et des banques du centre et des boutiques de luxe des quartiers aisés, ont poussé des bidonvilles lépreux, avec leurs centaines de milliers de pauvres pour qui la survie quotidienne pose problème.

Alors, il ne faut pas s'étonner que ce qui, dans la bouche de Gbagbo ou de sous-fifres, n'était que démagogie contre les étrangers, comme certains dirigeants d'ici savent en faire, ait trouvé du répondant dans une population pauvre. Ceux qu'on a vus descendre, hagards, des avions ne sont sans doute pas les principaux profiteurs du pillage de la Côte-d'Ivoire par l'impérialisme français. Ces derniers siègent dans les conseils d'administration des grandes sociétés et beaucoup n'ont jamais mis les pieds en Côte-d'Ivoire. Mais on ne mène pas impunément une vie de privilégiés dans un pays où la misère est partout.

En réaffirmant la présence de l'armée française, la France impérialiste tient à affirmer qu'elle veut continuer sa domination. Les patrouilles françaises dans les rues d'Abidjan ne diminueront pas les tensions. Elles ajouteront une humiliation de plus à celles du passé et du présent. Et chaque Ivoirien tué par l'armée française ajoutera de la haine à la haine.

La France, ses exploiters et les militaires pour les protéger n'ont rien à faire en Côte-d'Ivoire !

Arlette LAGUILLER

• Carburant

Excédent fiscal ? Impossible !

L'État ne redistribuera rien aux consommateurs sur les sommes en forte croissance provenant des taxes et impôts sur les carburants.

Au début de l'envolée des prix du pétrole brut, des associations de consommateurs avaient fait le constat que l'État en profitait plus encore que les compagnies pétrolières. Car la TVA s'applique non seulement au prix des produits pétroliers, mais aussi à la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers). Ces taxes repré-

sentent à elles seules entre les deux tiers et les trois quarts du prix à la pompe.

Le ministère des Finances avait alors promis d'indemniser les consommateurs en restituant l'excédent fiscal qui résulterait de la hausse. Mais il ne redistribuera rien : les carburants ont fortement augmenté (+30 % pour le gazole, qui coûtait encore 77 centimes en septembre 2003), mais au lieu d'un excédent, il y aurait manque à gagner.

Le ministère des Finances

avoue en effet 200 millions supplémentaires de TVA en 2004, par rapport à ses prévisions, mais 900 millions de moins de TIPP, vu que les volumes de carburant effectivement vendus auraient baissé à cause de la hausse des prix.

Mais en admettant que les recettes fiscales liées à l'augmentation des carburants n'aient pas augmenté, les profits des sociétés pétrolières ont gonflé. C'est là qu'il faudrait chercher l'excédent.

Vincent GELAS

La prochaine réunion du
CERCLE LÉON TROTSKY

aura pour thème :

**Les États-Unis
après l'élection
présidentielle
du 2 novembre**

**Vendredi 19 novembre
à 20 h 30**

**Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor à PARIS 5^e
(Métro : Maubert-Mutualité)**

Participation aux frais : 3 euros

• Il y a trente ans

Les femmes obtenaient le droit à l'avortement

Le 29 novembre 1974, la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse était votée à l'Assemblée nationale. C'était après trois jours de débats où fusèrent les insultes les plus abjectes et les plus grossières de mâles députés à l'encontre de toutes les femmes et en particulier de Simone Veil, ministre de la Santé de l'époque, qui présentait le projet de loi.

Des députés de droite annonçaient la venue du règne de la luxure et de la lubricité, d'autres agitaient le spectre « des avortoirs, ces abattoirs où s'entassaient les cadavres de petits hommes ». Quant à Chirac, chef du gouvernement, s'il ne mit pas alors des bâtons dans les roues de sa ministre, il n'en avait pas moins déclaré auparavant que l'avortement était « une affaire de bonnes femmes qu'elles avaient toujours su régler entre elles ». Simone Veil, s'entendit même demander si elle accepterait de « brûler les embryons dans des fours crématoires », elle qui, parce que Juive, avait connu l'horreur des camps de concentration nazis.

Avant cette loi, c'était l'hypocrisie la plus complète et l'injustice sociale la plus criante qui régnaient.

L'avortement tombait encore sous le coup de la loi de 1920 qui punissait de peines de prison et de lourdes amendes celle qui avortait et celui ou celle qui l'y aidait. Il n'empêche, chaque année, des centaines de milliers de femmes avortaient clandestinement, on avançait même alors le chiffre du million de femmes ! Si quelques-unes pouvaient s'offrir l'aide de médecins, souvent contre des honoraires exorbitants, si d'autres pouvaient se payer le voyage en Angleterre ou en Hollande où l'avortement était autorisé, l'immense majorité des femmes avortait dans des conditions lamentables. Avec tout ce qui pouvait servir de sonde, il leur fallait se débrouiller pour déclencher l'avortement. Puis, quand l'hémorragie survenait, il leur fallait subir, à l'hôpital, le curetage réalisé parfois sans anesthésie pour les « faire payer », cette fois-ci moralement. Trois cents femmes mouraient chaque année

des suites d'avortement. Et ce n'est là que le chiffre officiel.

Si la loi Veil, la loi permettant aux femmes de mettre fin à une grossesse non désirée sous contrôle médical, fut votée en 1974, ce n'est pas par bonté d'âme du Président Giscard d'Estaing ou de son Premier ministre Chirac. C'est parce que depuis des années, surtout depuis Mai 1968, des centaines de milliers de femmes se battaient pour l'abrogation de la loi de 1920 et pour l'avortement libre et gratuit avec des associations telles « Choisir » et le MLAC (mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception).

En 1971, 343 femmes célèbres, des actrices, des intellectuelles, des femmes politiques signaient un manifeste dans lequel elles déclaraient : « Un million de femmes se font avorter chaque année en France. (...) Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté.



Manifestation à Paris en 1976.

De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre ». Ce fut une véritable gifle contre les autorités hypocrites qui n'osèrent pas les poursuivre. De fait, la loi devenait caduque.

Puis le 8 octobre 1972, s'ouvrait à Bobigny le procès de Marie-Claire, 17 ans qui avait avorté et de sa mère qui l'avait aidée. Elles étaient défendues par Gisèle Halimi. À la barre, défilèrent des actrices, des personnalités qui déclarèrent avoir fait de même. Et le professeur Milliez, médecin catholique et a priori contre l'avortement, déclarait que dans un cas de ce genre, « il n'y avait pas d'autre issue honnête ». Marie-Claire fut relaxée.

Puis, en février 1973, il y eut le manifeste des 331 médecins qui, affirmant avoir pratiqué des avortements, défièrent la loi. Enfin, le MLAC et le planing familial, bravant eux-aussi la loi, installèrent des centres dans lesquels, avec des médecins, ils pratiquèrent des avortements.

Telle était la situation quand, en mai 1974, Giscard d'Estaing fut élu. Le mouvement était tel que les autorités n'avaient plus grand choix. Quelques mois plus tard, Simone Veil, sa ministre de la Santé, défendait le projet de loi pour l'abolition de la loi de 1920 et la libéralisation de l'avortement.

Sophie GARGAN

• La polémique sur la loi de 1905

Quand Chirac et Raffarin se déguisent en champions de la laïcité

Entre Sarkozy, sur le départ du gouvernement, et ceux qui restent, Raffarin, Borloo, Douste-Blazy et les autres, sans oublier Chirac, une polémique s'est engagée à propos de la loi de 1905 établissant « la séparation des Églises et de l'État » que Sarkozy propose d'amender.

Il faut, a déclaré ce dernier dans une interview au Figaro, « adapter une loi vieille d'un siècle et votée alors qu'il n'y avait pas de musulmans en France ». L'objectif de Sarkozy est de permettre aux pouvoirs publics de financer la construction de lieux de cultes... et pas seulement musulmans d'ailleurs. Face à cette proposition, les ministres ont poussé des tollés. Au congrès du Parti Radical, qui s'est tenu le 14 novembre à Saint-Etienne, Raffarin a parlé de la loi comme un « élément de stabilité de notre République » expliquant que « la laïcité est la grammaire de notre vivre ensemble ». La veille, au même

congrès, Douste-Blazy, ministre de la Santé, invoquait les « frontières intangibles entre l'État et les Églises ». Quant à Chirac, en visite à Marseille, il déclarait que cette loi de 1905 représentait un « élément essentiel de notre cohésion nationale » et qu'il n'était pas question de toucher à cette « colonne du temple » avant de conclure : « Nous avons vécu des guerres épouvantables dans le passé et, en 1905, la sagesse de certains hommes a permis de terminer la guerre »...

C'est une bien curieuse façon de réécrire l'histoire, car la loi de 1905 marqua au contraire le point culminant des affrontements entre la République et une Église catholique qui en était alors un adversaire déclaré. Les inventaires des biens d'église, prévus par la loi, donnèrent lieu à de vifs affrontements, et le gouvernement finit d'ailleurs, sans changer la loi, par y renoncer de fait dès 1906.

Ce ne fut que la première,

mais pas la dernière remise en cause de fait de cette loi.

D'autant que neuf ans après son vote, la République bourgeoise et l'Église catholique achevèrent de se réconcilier à l'occasion de la Première Guerre mondiale. L'Église avait fini par admettre qu'il lui fallait accepter le régime républicain, et au moment où éclata la Première Guerre mondiale la bourgeoisie française avait besoin que l'Église de France mette son influence au service non pas de la paix, mais de l'union sacrée, en affirmant que dieu était avec les Alliés.

La République ne fut pas ingrate. Quand en 1918 la France récupéra l'Alsace-Lorraine, la loi de 1905 n'y fut pas appliquée, et l'État accepta d'y salarier les prêtres catholiques, et pour faire bonne mesure les pasteurs et les rabbins.

Quant à l'école laïque, qui se donnait entre autres buts celui de faire échapper la jeunesse à l'influence d'une Église hostile à la République, elle n'a cessé

depuis cinquante ans de voir une partie des crédits dont elle aurait besoin pour fonctionner passer aux établissements confessionnels, à travers les lois Barangé (1951) et Debré (1959).

Alors, quand Chirac et Raffa-

rin présentent aujourd'hui la loi de 1905 comme une « colonne du temple », ils se moquent du monde. Leur seule divergence avec Sarkozy concerne la question de savoir qui sera le « pape » de la majorité.

Lucienne PLAIN.

Des slogans toujours d'actualité.



• Fronde des maires

Pour le maintien des services publics

Samedi 13 novembre, 1 500 personnes ont manifesté à Guéret, dans la Creuse, pour protester contre la disparition programmée des services publics dans les communes rurales. Des élus venus de Charente, du Puy-de-Dôme ou du Cher, départements touchés par le même problème, s'étaient joints à cette manifestation.

Déjà le mois dernier, 263 élus de la Creuse, dont 28 maires, avaient annoncé leur démission collective en signe de mécontentement, et le mouvement commence à s'étendre à d'autres départements.

Au congrès de l'Association des Maires de France, ouvert le 16 novembre, le problème de la survie des services publics en milieu rural et de leur financement est au cœur des débats. Pour tenter de contrer ce mécontentement, pas moins de douze ministres ou secrétaires d'État ont prévu d'aller y défendre la politique de décen-

tralisation menée par le gouvernement. De même le président de La Poste, Bailly, va exposer devant les maires son projet de réforme de ce service – qui prévoit de supprimer les bureaux jugés non rentables et de les remplacer par des antennes installées chez des commerçants ou dans les mairies, à la charge de ces dernières.

Face à cette menace, 6 000 Conseils municipaux ont adopté des conclusions de délibérations exigeant le maintien des services postaux dans leur commune. La suppression annoncée des bureaux de poste

va aggraver l'isolement des villageois, qui doivent déjà faire des kilomètres pour récupérer leur courrier dans des boîtes installées au bord des routes, loin des hameaux, et qui ont encore plus de trajet pour toutes les opérations postales, de l'envoi d'un colis au paiement des pensions. Les personnes âgées, ou celles ne disposant pas de moyens de transport, vont voir leur vie rendue encore un peu plus difficile.

La dégradation du service public en milieu rural (et aussi dans les villes, même si c'est à un degré moindre) ne concerne pas uniquement La Poste. Tous les services pris en charge par l'État se réduisent d'année en année : fermeture d'écoles dans les villages, sous prétexte qu'il n'y aurait pas assez d'enfants ; suppression de lignes de che-

min de fer jugées non rentables (la SNCF vient d'annoncer qu'elle envisageait de fermer trois lignes de province, dont celle reliant Lyon à Bordeaux) ; fermeture de perceptions pour regrouper les services des impôts dans des villes plus importantes ; même chose pour les services hospitaliers. Alors que chacun, à commencer par le gouvernement, ne cesse de déplorer la désertification des campagnes, toutes les mesures prises, visant à faire des économies en dégradant les services publics, l'accroissent encore plus.

À cela vient s'ajouter la décentralisation, présentée comme une panacée parce qu'elle donnerait plus de pouvoirs aux collectivités locales. Mais derrière la démagogie, on

constate que les moyens financiers accordés par le pouvoir central sont loin d'être à la hauteur des dépenses supplémentaires imposées aux communes, ce qui alimente la fronde des maires : ils ne sont plus que 35 % (contre 61 % l'an dernier) à juger favorablement la législation concernant la décentralisation.

Maintenir une vie dans les communes rurales ne peut se faire en cherchant la « rentabilité » des services publics, bien au contraire. Il faudrait que l'État, au lieu de se désengager, donne des moyens financiers accrus aux communes afin qu'elles puissent conserver les services indispensables à la population.

Marianne LAMIRAL



Manifestation à Guéret, le 13 novembre 2004.

• TVA sociale

Cadeau pour les patrons aux frais des consommateurs

Sarkozy a annoncé qu'il était partisan que soit étudiée « sans a priori » l'idée d'une TVA sociale qui consisterait à baisser, voire à supprimer, ce que l'on appelle les charges sociales – charges salariales et patronales – pour les remplacer par une hausse importante de la TVA, qui pourrait atteindre 25 % au lieu de 19,6 % actuellement.

Sarkozy s'adressait aux sénateurs, dans le cadre d'un débat sur une réforme éventuelle des prélèvements obligatoires : les impôts et les charges sociales. Ce projet de TVA sociale est activement défendu au Sénat, depuis des mois, par des sénateurs de droite. Mais on trouve une proposition quasiment identique dans le programme du Front National.

Le patronat est très favorable à cette idée et met en avant une série de fausses bonnes raisons en faveur de la baisse des charges sociales et de la hausse de la TVA : cela entraînerait, dit-il, une baisse de la part salariale, ce qui, ajoute-t-il, leur permettrait d'embaucher, vendre des produits moins chers à l'exportation, être mieux protégés contre la concurrence des produits étrangers... En baissant le coût du travail en France,

cela leur permettrait de protéger les emplois et d'éviter de nouvelles délocalisations, affirment-ils sans honte.

Enfin, les salariés verraient peut-être les prix monter, puisque la TVA augmenterait, mais comme les salaires progresseraient dans le même temps, puisqu'on ne retiendrait plus de charges sociales, prétendent les défenseurs de ce projet, il n'y aurait pas de changement. En somme, on voudrait nous faire croire que cette recette miracle permettrait de financer la protection sociale sans que personne n'ait à la payer !

En réalité, pour financer la protection sociale, il faut d'une manière ou d'une autre consacrer une partie de la richesse produite par les travailleurs. Mais pourquoi faudrait-il le prélever sur les revenus de ceux-ci, sous forme d'une taxe alourdie ? Il serait plus simple et plus juste de la financer sur les profits des actionnaires. Le projet de Sarkozy vise au contraire à en libérer le patronat et à en faire supporter le coût par les seuls salariés, en prétendant hypocritement que ce qui est bon pour le patronat l'est aussi pour le reste de la population.

Roger PÉRIER

• Privatisations

Raffarin rattrapera-t-il Jospin ?

Début novembre, le gouvernement a introduit en Bourse la société publique des autoroutes Paris-Rhin-Rhône. Elle est la troisième en Europe, avec un chiffre d'affaires de près d'un milliard et demi d'euros, et un réseau de 2 205 km quasiment achevé... grâce au financement de l'État.

Quelques jours plus tard, celui-ci annonçait la prochaine mise en vente de plus du tiers du capital d'Areva. Résultat de la fusion en 2001 de la Cogema et de Framatome, sociétés publiques spécialisées dans le nucléaire civil, Areva est devenu le numéro un mondial de ce secteur et le numéro trois mondial de la transmission et distribution d'électricité. Présent dans une quarantaine de pays, il annonce (sur les neuf premiers mois de cette année) un chiffre d'affaires de 7,7 milliards d'euros, en progression de

31,6 % sur un an !

Ces mois derniers, l'État avait vendu d'autres de ses participations dans la Snecma, à Thomson. À Air France, dont il ne possède plus que 44 % du capital, il s'appête à mettre en vente les deux tiers de sa participation. Il va également vendre au secteur privé une tranche du capital d'EDF...

Raffarin, on le constate, n'arrête pas de livrer aux appétits des « investisseurs » privés des entreprises contrôlées, en tout ou partie, par l'État. D'une part, il offre aux capitaux privés des secteurs économiques qui n'ont pu se mettre en place et se développer qu'avec des financements publics, et alors que l'État a assumé tous les risques et pris à sa charge toutes les dépenses pour les rendre rentables. Ensuite, il récolte ainsi des fonds frais, car il en a plus que besoin. Non pour réaliser des

travaux ou investissements indispensables à la satisfaction des besoins du plus grand nombre, et d'abord dans les services publics de plus en plus laissés à l'abandon, mais pour les reverser au patronat sous une forme ou sous une autre. Car le robinet des subventions publiques, exonérations de charges et autres cadeaux lui est ouvert en permanence.

Au rythme soutenu où vont les privatisations sous Raffarin, elles ont atteint la coquette somme de 16 milliards d'euros. Pourtant, même ainsi, Raffarin reste encore loin derrière le record que détient son prédécesseur. Avec 30 milliards de privatisations, le gouvernement de Jospin avait fait mieux, si l'on ose dire, que Balladur et Juppé réunis. Mais les records, c'est fait pour tomber...

P. L.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

• Le peuple palestinien en deuil,

mais les grandes puissances sont en manque

À peine Arafat décédé, la presse s'est empressée de souligner la chance que serait sa disparition pour la paix en Palestine, si les grands de ce monde savaient la saisir et en convaincre Sharon.

Selon l'éditorialiste de *Libération*, libérés de la « figure tutélaire mais paralysante » d'Arafat, ses successeurs « ne peuvent camper dans l'impasse sanglante d'une Intifada qui n'a pas la moindre chance de faire reculer Israël ». Même son de cloche dans le journal américain *New York Times*, pour qui « la sortie d'Arafat », après l'élimination de Saddam Hussein serait « une véritable opportunité pour le monde arabe ». Plus prudent et jouant l'impartial, *Le Monde* se demande s'il existe « du côté israélien comme du côté palestinien » des dirigeants qui croient suffisamment aux compromis nécessaires et « ont le courage de les imposer » à leurs peuples.

Ces espoirs reflètent l'inquiétude des gouvernants des grandes puissances, qu'aucun successeur potentiel d'Arafat n'ait assez d'influence pour faire accepter au peuple palestinien misère et relégation dans des ghettos.

Et tous de spéculer sur le « meilleur » successeur : Abou Mazen, premier ministre considéré comme modéré qui remplace Arafat à la tête de l'OLP ? Ou son antithèse Farouk Kaddoumi, opposé aux accords d'Oslo, qui dirige désormais le Fatah ? Ou encore le moins connu des trois, Rahoui Fattouh qui assure la présidence par intérim de l'Autorité palestinienne ? Ou faudrait-il faire appel au leader semble-t-il le plus populaire, Marouanne Barghouti, qui croupit dans les geôles israéliennes ? Enfin le Hamas et le Jihad islamique accepteront-ils, cette fois, de participer aux élections et partager les responsabilités gouvernementales, plutôt que de récupérer le mécontentement de la population et plus particulièrement des jeunes en apparaissant comme les plus radicaux poursuivant les attentats contre Israël ?

En attendant, les dirigeants israéliens poursuivent leur politique d'apartheid, symbolisée par la construction du mur.

Des compromis acceptés par ses dirigeants, le peuple palestinien en a payé plusieurs fois le prix. À l'époque où pourtant sa révolte soulevait la solidarité des peuples de la région, mais où l'alliance des dirigeants de l'OLP avec les gouvernants des États arabes a permis, en 1970, au roi de Jordanie d'écraser les camps de réfugiés palestiniens sur son territoire. Cinq ans plus tard au Liban, il

n'était pas question non plus de lier la lutte des Palestiniens avec les habitants des quartiers pauvres en révolte et aux prises avec les milices d'extrême droite. Puis dans les années qui ont suivi on assista à l'évacuation des combattants de l'OLP, sous l'égide des troupes « d'interposition » des grandes puissances et aux massacres de 1982 dans les camps de réfugiés, désarmés, du Sud-Liban.

La seule concession au peuple palestinien, en 1993, à la suite de la révolte des pierres qui rendait de plus en plus difficile l'occupation israélienne, la reconnaissance par les accords d'Oslo du principe d'un état palestinien, même s'il ne s'agissait que d'un embryon d'État morcelé en plusieurs territoires isolés, n'a été qu'une tromperie. À peine Arafat rentré dans les territoires dont on lui concédait le contrôle, avec son administration et surtout sa police pour mettre fin à l'Intifada, les exigences du gouvernement israélien vis-à-vis de la nouvelle autorité palestinienne se sont multipliées. Malgré son prix Nobel de la paix, le président palestinien s'est retrouvé à nouveau rejeté, son quartier général plusieurs fois bombardé, sous prétexte qu'il était incapable de mettre fin à la révolte palestinienne et d'empêcher la surenchère des groupes reprenant la politique d'attentats. Alors qu'Israël multipliait les implantations de colons et étranglait de plus en plus les territoires concédés.

Les gouvernements israélien et américain, qui avaient mis Arafat au banc des accusés, bichent en apparence mais se demandent néanmoins par qui le remplacer.

Pour le peuple palestinien, l'issue ne réside ni dans le parrainage d'un Chirac ou d'un Bush remettant sur le tapis la promesse d'un État, ni dans les fractions rivales, alliées ou non, du mouvement nationaliste qui aspirent à le diriger. Il ne peut avoir espoir que dans sa lutte. Si elle devient celle d'opprimés qui, loin de s'enfermer dans le nationalisme, savent accroître leur force en s'adressant aux autres opprimés de la région, ceux des autres peuples arabes bien sûr, mais aussi les pauvres d'Israël qui n'ont rien à gagner à l'oppression du peuple palestinien, si ce n'est de vivre en permanent état de guerre.

Aujourd'hui que l'impérialisme met à nouveau le Moyen-Orient à feu et à sang, il a toutes les raisons de craindre la révolte des peuples.

Olivier Belin

Convergences Révolutionnaires n° 36 (novembre-décembre 2004)
bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Délocalisations, chômage et démagogie chauvine

Articles : Paix européenne et guerre impérialiste – Loi Perben et justice à la tête du client – L'hôpital public mis au régime sec – Les accords de collaboration de classe signés par la CGT à la SNCF et à La Poste – La réélection de Bush : faut-il désespérer des travailleurs américains ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euros, ou s'abonner (1an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à : LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18 ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Ouverture du capital d'Areva

Vers la privatisation du nucléaire

Sarkozy, ministre de l'Économie et des Finances, vient d'annoncer l'ouverture du capital d'Areva, à hauteur de 35 % à 40 %. Areva est le principal groupe à l'échelle mondiale pour l'ensemble de la « logistique » nucléaire : mines d'uranium, fabrication de centrales, traitement des déchets, etc.

Il emploie 70 000 salariés dans le monde et a réalisé l'an dernier 389 millions d'euros de bénéfices, en progression de 62 %. Il est détenu pour le moment, directement ou indirectement, à 96 % par l'État, qui espère trois à quatre milliards d'euros de recettes de cette opération d'ouverture du capital.

Le nucléaire ayant un bel avenir devant lui, que ce soit pour la construction des futures centrales EPR « de la troisième génération » ou pour le démantèlement des anciennes lorsqu'elles seront touchées par la limite d'âge, ce domaine aiguise donc les appétits du secteur privé.

Une privatisation de plus, dira-t-on. Mais ce n'est pas tout à fait pareil. Pour la première fois, l'État commence à privatiser le nucléaire, un secteur sensible et dangereux s'il en est.

Sarkozy a toutefois juré ses grands dieux que « l'État continuera en tout état de cause à détenir, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital d'Areva, compte tenu du caractère stratégique de l'énergie nucléaire pour la France ».

C'est ce qu'il prétend aujourd'hui. Mais qu'en sera-t-il dans quelques années ? Rappelons que la même promesse avait été faite pour France Télécom, majoritairement privatisée actuellement.

Et pendant qu'on ouvre le capital d'Areva, à un bout de la chaîne, on s'apprête à en faire autant pour EDF, dont le courant électrique est issu à 85 % du nucléaire.

Bref, à terme c'est l'ensemble du nucléaire qui risque d'être entre les mains du secteur privé, comme il l'est déjà dans nombre de pays étrangers. Cela n'a rien de rassurant. Et cela

d'autant moins lorsqu'on connaît la manière dont les centrales nucléaires françaises sont actuellement entretenues par des entreprises privées, sous le contrôle d'EDF.

Depuis quinze-vingt ans, le personnel qui assure la maintenance, l'entretien et les réparations des centrales atomiques est devenu essentiellement du personnel non EDF, à hauteur de 80-85 % environ. Les tâches sont sous-traitées par EDF à des centaines d'entreprises qui emploient 20 000 à 30 000 travailleurs, parfois baptisés les « nomades du nucléaire » car ils se déplacent de centrale en centrale, au fur et à mesure des travaux à effectuer. Parfois ils en sont réduits à loger dans des campings, mais cela est encore le moindre des inconvénients de leur situation. Le pire est qu'ils sont parfois entraînés à dépasser les doses radioactives limites qu'ils peuvent absorber. Or ces doses sont cumulatives. Lorsqu'on a atteint son quota annuel, ou mensuel, il faut en principe ne plus mettre les pieds dans un environnement radioactif... ce qui veut dire pour certains risquer de se retrouver au chômage. Et il y a malheureusement des travailleurs qui en arrivent à dissimuler les doses qu'ils ont supportées, pour pouvoir continuer à travailler, quitte à risquer des cancers ou autres affections à l'avenir.

Et ce système, où une multitude de patrons privés exploitent les travailleurs du nucléaire au mépris de leur santé, s'effectue sous le contrôle théorique d'EDF – c'est-à-dire de l'État – qui ferme les yeux devant le scandale.

Qu'en sera-t-il quand Areva et EDF seront privatisés ? Ce sera probablement pire, d'autant plus que le vieillissement des centrales nucléaires françaises entraînera de plus en plus de travaux, ainsi que leur démantèlement lorsque le moment sera venu.

Il devrait être du rôle de l'État de veiller à la sécurité du personnel, comme de la population dans son ensemble.

Mais le rôle de l'État, on le voit, se limite de plus en plus à faire des cadeaux au secteur privé.

André VICTOR

• 10 % de chômeurs en moins, promet Raffarin

Il peut le dire !

Raffarin l'a promis, juré : le chômage baissera de 10 % d'ici fin 2005 !

En admettant même que cette promesse soit tenue, ces 10 % de chômeurs en moins représenteraient 240 000 emplois. Il oublie de préciser que, même ainsi, il resterait toujours plus de deux millions de travailleurs officiellement chômeurs et, en réalité, peut-être près du double.

Mais surtout c'est un engagement de politicien, qui n'engage que ceux qui viendraient à y croire. Car Raffarin prétend que la reprise actuelle, qui est une reprise des affaires pour les patrons, va se traduire par une reprise de l'emploi. Mais cela fait des années que les profits

patronaux proviennent plus de suppressions d'emplois et d'un renforcement de l'exploitation que d'une augmentation de la production créatrice d'emplois.

Juste au moment où le Premier ministre lance cette promesse en l'air, on nous dit que la croissance économique fléchit et que toutes les prévisions de croissance s'effondrent.

Mais qu'importe à Raffarin ? Il aura lancé sa petite phrase et justifié ainsi de nouveaux cadeaux aux patrons « créateurs d'emplois ». On verra à l'échéance de 2005 comment il va s'y prendre pour nous expliquer qu'il n'a pas été possible de créer ces emplois !

Vincent GELAS

• Contre les violences faites aux femmes

Manifestons à Paris le samedi 27 novembre

Le Collectif national pour les droits des femmes (CNUF), auquel se sont joints une centaine d'associations féministes, de syndicats et de partis politiques, organise une manifestation « Contre les violences faites aux femmes », le samedi 27 novembre à Paris. Lutte Ouvrière appelle à rejoindre, nombreux, la manifestation.

La main aux fesses dans le métro, les sifflets méprisants dans la rue, les blagues sexistes, les publicités pornographiques sont les humiliations les plus fréquentes infligées aux femmes. Puis viennent les injures et les insultes, qui aboutissent parfois aux coups et aux viols, dont certains se terminent par le meurtre.

Les chiffres publiés en 2002 à l'issue d'une enquête nationale sont éloquentes. Ainsi, au cours de leur vie, 11 % des femmes ont été victimes d'agressions sexuelles. Parmi elles, 5,7 % ont subi une tentative de viol et 2,7 % ont été violées. Et, chaque année, une femme sur dix est victime de violences conjugales, 72 meurent sous les coups de leur conjoint et 48 000 sont victimes d'un viol. Des violences qui s'exercent partout et dans tous les milieux sociaux.

Les violences faites aux femmes, ce sont aussi, pour certaines jeunes filles issues de l'immigration, les mariages forcés. On estime ainsi, en France, à plus de 70 000 le nombre des adolescentes mariées de force et donc violées, humiliées, souvent enfermées par un mari qui leur est imposé. Cette violence, c'est aussi la prostitution. La plupart des jeunes filles issues, entre autres, des anciens pays de l'Est et qui se prostituent n'ont

pas choisi le trottoir. Elles y ont été poussées par une misère économique, affective et sociale exploitée de manière éhontée par des proxénètes puis des clients.

Ces humiliations, ces violences exercées contre une partie des femmes sont le prolongement et l'aboutissement le plus révoltant des inégalités et des discriminations subies par toutes les femmes dans leur vie professionnelle, politique et sociale. Elles sont inacceptables.

Le Collectif national pour les droits des femmes revendique l'élaboration et le vote d'une loi qui reprendrait les grands points du projet de loi voté le 7 octobre dernier par le Parlement espagnol et qui, après discussion et vote au Sénat, devrait entrer en vigueur en Espagne en janvier prochain. Ce projet de loi, intitulé « *Mesures de protection intégrale contre la violence de genre* », prévoit un arsenal de mesures de prévention, d'éducation, de protection et de sanctions pénales « *contre les manifestations de la discrimination, de la situation d'inégalité et des relations de pouvoir des hommes sur les femmes* ».

Certes, quel que soit le domaine, il y a souvent loin du texte de la loi à son application. Mais l'élaboration et le vote d'une telle loi auraient au moins

le mérite de poser le problème dans son ensemble, de sortir la violence sexiste du cadre de la violence privée où elle est le plus souvent maintenue, surtout quand il s'agit, comme c'est le cas le plus fréquent, de la violence conjugale. Certes, aucune loi ne pourra à elle seule résoudre les problèmes posés par l'oppression sociale des femmes et, encore moins, en finir avec elle. Mais la loi constituerait une arme dissuasive à l'encontre des hommes auteurs de violences et une aide à l'usage des femmes qui, dans de nombreux cas, subissent ces violences en silence.

Sophie GARGAN

Contre les violences faites aux femmes

**Manifestation
Samedi 27 novembre
RV : 14 h 30,
Place de la Bastille**

En région parisienne, le Collectif national pour les droits des femmes appelle également à une journée de témoignages et d'actions, dimanche 21 novembre à 14 h, « *6 heures contre les violences faites aux femmes* », à l'Espace Reuilly, 21, rue Hénard, 75012 Paris, avec en concert, Cria Cuervos, Dihya et Leva. Entrée : 5 euros (3 euros pour les chômeurs et les étudiants).



Île de la Réunion : un sort peu enviable

celle contre les enfants, les personnes âgées ou handicapées est faite de lâcheté, car elle est exercée sur des êtres plus faibles. Elle est aussi le symbole brutal de l'inégalité qui est la règle dans notre société. Mais nous qui menons un combat contre toutes les oppressions, contre l'exploitation et pour le respect de la dignité humaine, nous ne pouvons accepter de tels comportements, qui blessent ceux qui les subissent et dégradent ceux qui s'y adonnent.

Chaque jour, ces agressions contre les femmes remplissent la colonne des « faits divers ». Femmes battues, lacérées de coups de couteaux, brûlées, violées, et parfois assassinées, pour de mesquines histoires de jalousie, souvent sur fond d'alcoolisme. Les femmes réunionnaises paient un lourd tribut à la violence et au machisme ambiant.

Cette violence, comme

• La Poste (direction du courrier international)

Un harcèlement révoltant

À La Poste, les pressions continues pour obtenir des « résultats », selon le jargon « manager », se traduisent par une aggravation de l'exploitation des agents, mais aussi par des tensions dans les relations prenant parfois un tour dramatique.

Ainsi, à la DCI (Direction du courrier international) à Paris, Catherine Froidurot, cadre reclassée après la fermeture de l'École des ventes où elle était formatrice de conseillers courrier et financier, subit depuis 1998 un harcèlement incessant.

Isolée puis proposée à des postes déjà pris, affectée ensuite dans un service sans mission précise, elle a été victime de multiples brimades du genre : on lui livre un bureau, qu'on fait porter ensuite à la cave. On oublie aussi de la noter pendant trois ans, ce qui pour un cadre signifie un blocage de carrière.

En réponse à ses demandes d'explication, sa hiérarchie lui tient des propos particulièrement blessants : « *Je serai directe avec toi, je dirai comme X..., c'est poubelle* » et lui envoie un courrier avec son nom transformé de manière

désobligeante.

En guise de mise au point sur sa situation, elle est convoquée pour une enquête administrative qui sera un interrogatoire disciplinaire humiliant. Rien ne lui est dit alors sur ce qui lui est reproché. Toutes les suppositions peuvent être faites : problèmes d'organisation à l'intérieur du service, conflit de pouvoir entre responsables, restructurations incessantes avec réductions d'effectifs... Sans doute un peu de tout cela, mais aussi le fait qui passe très mal auprès de certains : elle est homosexuelle et elle vit avec une

compagne, elle aussi à La Poste.

Très déstabilisée, Catherine Froidurot fera une dépression ; elle est en arrêt depuis 2000. Engageant de multiples procédures auprès de différentes instances pour défendre sa dignité, avec le soutien de plusieurs syndicats, d'avocats, d'un collectif de soutien (Copostel) qui rend public son combat, elle se heurtera à un véritable blocage de la part de la direction de La Poste, qui n'hésite pas à bafouer les votes de commission administrative et se livre à toutes sortes de manœuvres. Dernièrement elle

vient de la faire convoquer à la police pour restitution de sa carte professionnelle.

De tels faits particulièrement scandaleux se multiplient. Rien que pour l'Île-de-France, Copostel en a recensé six sur une période récente. Aujourd'hui, pour certains dirigeants de La Poste, tous les coups sont permis pour mettre au pas le personnel. Autant dire que le respect des êtres humains et du service public est complètement à l'opposé de leurs préoccupations.

Alain VALLER

• Irak

Fallouja : un massacre annoncé

Un millier de morts, plus de 500 blessés et un millier de prisonniers du côté irakien, 38 morts et 320 blessés parmi les troupes d'occupation : tel serait, de source américaine, le bilan des combats qui durent depuis près de deux semaines dans la ville rebelle de Fallouja, aujourd'hui réduite à l'état de ruines. C'est un bain de sang qui marque une nouvelle escalade dans la guerre à laquelle se livrent les forces d'occupation contre la population.

Après avoir pilonné Fallouja pendant une semaine, 12 000 marines étaient entrés dans la ville le 8 novembre, précédés de blindés lourds, détruisant à coups de canon tout ce qui ne l'avait pas été par les bombardements. Le nombre des victimes et le fait que, une semaine après, des combats se poursuivaient encore dans les quartiers sud de la ville, attestent de la violence de l'offensive américaine comme de la défense acharnée à laquelle elle s'est heurtée de la part de la résistance armée. D'ailleurs, à en croire la presse, c'est pratiquement ruine par ruine que les marines ont dû prendre la ville.

Les objectifs américains

On ne saura sans doute jamais le nombre réel de victimes civiles irakiennes. Mais pour les galonnés américains, l'affaire était réglée d'avance : il n'y avait pas de civils mais uniquement des « terroristes ». Qu'importe si entre 75 000 et 150 000 habitants ont été pris au piège, faute de pouvoir fuir à temps, et si les bombes et les obus américains n'ont pas fait le détail entre civils et combattants ! Même les journalistes accrédités auprès des marines ont fait état de l'odeur pestilentielle des cadavres en décomposition qui régnait dans les quartiers « libérés » de Fallouja, suite aux bombardements des jours précédents.

Les dirigeants américains n'ont jamais fait mystère de leurs intentions concernant Fallouja. Leurs généraux ont multiplié les déclarations à la presse parlant de « faire un exemple », d'« écraser les insurgés », voire de « détruire Satan ». Mais contrairement à la fable officielle, leur cible n'était pas al-Zarqawi, ce Jordanien proche d'al-Qaïda dont nul ne sait s'il existe ailleurs que dans l'imagination de la CIA, pas plus que les « centaines de terroristes étrangers » censés utiliser Fallouja comme base d'opérations. D'ailleurs cette fable a fait long feu. Washington ne semble pas

ému le moins du monde d'avoir « manqué » al-Zarqawi, ni de devoir se contenter d'une vingtaine de combattants « étrangers » !

En réalité, si l'offensive américaine contre Fallouja avait sans doute un objectif militaire – affaiblir la résistance armée – elle avait surtout un objectif politique. Pour Washington, il s'agit avant tout de contraindre l'ensemble de la population irakienne à la soumission, en lui montrant ce qu'il en coûte de s'opposer à l'occupation ou de soutenir ceux qui la combattent. Le bain de sang infligé à la population de Fallouja relève du terrorisme d'État sous sa forme la plus brutale.

Même si les combats ne sont pas encore terminés à Fallouja, la disproportion des moyens militaires est telle que les marines sont assurés de rester maîtres de la ville – ou plutôt de ses débris. Mais d'ores et déjà les événements indiquent que cette victoire sanglante pourrait bien ne marquer qu'un pas de plus dans l'enlisement des forces américaines.

Vers une réaction en chaîne ?

D'abord, dans ces conditions, les fameuses élections que Bush avait promises pour le 31 janvier



Des cadavres dans Fallouja occupé. Des combattants ? Des civils ? De toute façon des morts irakiens.

prochain au plus tard font figure de farce sanglante. Après le bain de sang de Fallouja, des forces qui avaient accepté de jouer le jeu des occupants prennent leurs distances. Le Parti Islamique d'Irak, principal parti sunnite au gouvernement, s'en est retiré en appelant à boycotter ces élections – ce qui a valu à l'un de ses dirigeants, le vice-président du Parlement, de se faire arrêter par les autorités américaines. Dans le même temps, Moqtada al-Sadr, le leader du soulèvement chiite

de mars dernier, qui avait aussi choisi de jouer le jeu électoral, a également fait machine arrière, privant ainsi Washington de l'appui de deux des principaux courants islamistes du pays.

Mais ces élections pourraient aussi être le moindre des soucis des dirigeants de Washington. Car après leur victoire sanglante à Fallouja, ils pourraient se retrouver face non pas à un, mais à toute une série de Fallouja.

Au moment même où les troupes américaines entraînent dans cette ville, des groupes armés passaient à l'offensive à Mossoul, la troisième ville du pays, située en bordure du Kurdistan. Dans la semaine, ces groupes prenaient le contrôle d'une grande partie de la ville, après avoir pris d'assaut et incendié les commissariats de police. Pendant ce temps, dans la plupart des principales villes sunnites du centre et du nord du pays, et dans plusieurs quartiers sunnites de Bagdad, les forces américaines devaient faire face non

plus seulement à des embuscades ou à des attentats terroristes, mais à des actions offensives de la part de groupes bien armés et déterminés. À Baqouba, au nord de Bagdad, les autorités américaines, apparemment prises de court, ripostaient même le 14 novembre en bombardant en plein jour un quartier de la ville.

Une fois déjà, en mars-avril dernier, les provocations des forces d'occupation avaient offert à des leaders intégristes l'occasion de se poser en champions d'une lutte radicale contre l'occupation, leur permettant du même coup de renforcer leur influence. Le massacre de Fallouja pourrait avoir les mêmes conséquences, mais en faisant monter encore plus les enchères. En noyant sous ses bombes le feu qui couvait à Fallouja, les dirigeants de Washington risquent d'avoir allumé un incendie qu'ils pourraient avoir du mal à contenir, quel que soit le prix qu'ils font payer d'abord, comme toujours, à la population.

François ROULEAU



Chiens de guerre, terroristes en uniforme

Washington n'a pas manqué de donner toute la publicité voulue, relayée par des médias complaisants, aux corps mutilés, salles de torture et autres lieux de détention d'otages que les marines auraient trouvés à Fallouja. Ainsi serait justifié le massacre auquel ceux-ci ont procédé.

De telles allégations sont invérifiables, bien sûr, même si elles ne sont pas invraisemblables, s'agissant des groupes intégristes qui constituent une bonne part de ce que l'on appelle la résistance. Car les méthodes ter-

roristes de ces groupes indiquent le même mépris pour la vie des Irakiens, dont ils prétendent représenter les intérêts, que pour celle des soldats ou techniciens étrangers, auxquels ils s'en prennent au lieu de chercher à s'en faire des alliés.

Mais que dire des forces américaines telles qu'on a pu les voir à l'œuvre à Fallouja, sous couvert de combattre ce même terrorisme ?

On a pu voir ces images télévisées que la censure militaire a laissé passer par mégarde, montrant un marin abattant de sang froid un homme désarmé, avec pour tout commentaire « *Fini pour lui* ». Ce

soldat a été suspendu et sera jugé, a déclaré le Pentagone. Mais combien d'autres exécutions sommaires ont lieu, parce que la machine militaire, à force de pourrir ses rouages, en arrive à fabriquer en série des « rambos » pour qui les seuls « bons » Irakiens sont des Irakiens morts ? Y compris lorsqu'il s'agit de familles tentant de fuir les zones de combat en traversant l'Euphrate à la nage, et qu'on abat à la mitrailleuse du haut d'un hélicoptère, ainsi que l'a rapporté un journaliste d'agence ?

L'exemple, il est vrai, vient du plus haut de la hiérarchie, depuis les dirigeants politiques qui ordonnent des bombardements

urbains, par définition aveugles, jusqu'au commandant des marines à Fallouja qui refuse aux convois humanitaires de vivres et de médicaments le droit de rentrer dans la ville. Pour lui, les habitants qui ont survécu aux bombes et aux balles peuvent bien crever de faim ou de maladie !

Les chiens de guerre de l'impérialisme n'ont d'autre rôle que de terroriser les populations pauvres. La seule différence avec le « terrorisme » qu'ils prétendent combattre, c'est qu'eux portent l'uniforme des grandes puissances et en utilisent les moyens militaires.

• Palestine

Arafat est enterré, mais pas le peuple palestinien

C'est une foule immense qui a accueilli le cercueil de Yasser Arafat à Ramallah, le 12 novembre, où il revenait pour être inhumé après son décès la veille, à l'hôpital Percy de Clamart. Les télévisions du monde entier ont retransmis les images de cette foule vibrante d'émotion, pour qui les obsèques d'Arafat se sont transformées en une énorme manifestation, en un témoignage de vitalité de la part d'un peuple dont, depuis des années, les dirigeants d'Israël cherchent à nier jusqu'à l'existence.

Malgré les bouclages, malgré les contrôles, malgré la répression incessante dont il est l'objet, le peuple palestinien est là, il vit et il l'a proclamé à la face du monde.

Le nom du vieux leader de l'Organisation de Libération de la Palestine, devenu président de l'Autorité palestinienne, restera sans doute longtemps, et pour l'histoire, comme un symbole de la lutte de son peuple pour une existence nationale qui lui était refusée. En l'assiégeant ces dernières années au siège de l'Autorité palestinienne à Ramallah, la Muqata, en en faisant la cible de leurs attaques et parfois des tirs de leurs tanks, les dirigeants israéliens ont même sans doute contribué à renforcer encore cette image.

Les dirigeants israéliens et américains ont laissé entendre que la mort d'Arafat ouvrait peut-être une nouvelle voie à la paix entre Israël et les Palestiniens. Ce n'est que la suite de ce mensonge, renouvelé depuis des années, selon lequel ce serait l'intransigeance d'Arafat qui y aurait fait obstacle. Comme si ce n'était pas les Territoires palestiniens qui sont occupés depuis des années, qui sont colonisés par Israël et qui sont la cible des attaques de son armée ! Comme si Arafat n'avait pas accepté presque toutes les concessions que les dirigeants israéliens et occidentaux voulaient lui imposer ! Comme si ce n'était pas le gouvernement Sharon et ses pré-décesseurs à la tête d'Israël qui, après avoir signé les accords d'Oslo en 1993 pour mettre fin à la première Intifada, ont ensuite tout fait pour vider ces accords de leur substance !

Ce n'est pas d'Arafat, vivant ou mort, c'est bien du peuple palestinien et des peuples voisins que les dirigeants israéliens ont

peur, et pas seulement eux. On l'a encore vu juste avant l'inhumation du corps d'Arafat, lorsque celui-ci a fait escale en Egypte pour une cérémonie d'hommage en présence des chefs d'État ou de gouvernement, ou de représentants du monde entier. Celle-ci s'est déroulée dans un club militaire de la banlieue du Caire, proche de l'aéroport situé aux portes du désert, et surtout loin de la foule. Les dirigeants égyptiens, mais aussi avec eux les dirigeants des autres États arabes et au-delà les dirigeants des grandes puissances, craignaient visiblement qu'un hommage populaire à Arafat au Caire ne se transforme, comme ce fut le cas lors de la mort de Nasser, en une manifestation monstre dont ils risquaient de perdre le contrôle.

Et pourtant Arafat ne représentait pas vraiment les intérêts des masses pauvres palestiniennes, pas plus que Nasser ne représentait en réalité les intérêts des masses pauvres égyptiennes. Nasser représentait une bourgeoisie égyptienne cherchant à diminuer un peu la pression qu'elle subissait de la part de l'impérialisme. Arafat, lui-même issu de la bourgeoisie palestinienne, voulait obtenir pour celle-ci une place au soleil et avant tout un État. Pour lui, cela signifiait surtout des postes pour ses semblables, plus que la conquête d'une véritable liberté et la satisfaction des revendications essentielles de son peuple. Et pour l'obtenir il comptait au fond bien plus sur le soutien des dirigeants des États arabes et des grandes puissances que sur la lutte de celui-ci.

Les dirigeants des grandes puissances l'avaient bien compris, et même ceux d'Israël. La reconnaissance officielle de l'OLP par l'ONU en 1974 et les hommages rendus à son leader par la suite étaient un moyen de

s'assurer d'un homme capable d'encadrer le mouvement palestinien. À plusieurs reprises, il en a donné la preuve, notamment lorsque, en Jordanie ou au Liban, la lutte des Palestiniens risquait d'entraîner les masses d'autres pays arabes et de déstabiliser leurs régimes et qu'Arafat s'y est opposé. Alors, pour les dirigeants des grandes puissances, reconnaître Arafat et l'OLP signifiait prendre une assurance et ne signifiait pas, et on l'a vu, reconnaître vraiment les droits du peuple palestinien.

Malgré tout, la question palestinienne demeure et elle garde son caractère explosif. La situation des Palestiniens et leur lutte continuent d'apparaître aux peuples de toute la région comme un symbole de leur propre situation. L'attitude provocatrice des dirigeants d'Israël dans les Territoires occupés, tout comme celle de l'armée américaine en Irak, ne fait qu'augmenter les risques d'explosion dans tout le Moyen-Orient. Et, même si certains dirigeants israéliens ou américains le croient peut-être, l'enterrement d'Arafat n'est pas celui du peuple palestinien. Celui-ci ne se sent nullement vaincu, et il vient encore d'en témoigner.

Alors, quel que soit le leader qui remplacera finalement Arafat, il faudra bien tôt ou tard reconnaître les droits des Palestiniens. C'est non seulement l'intérêt de ceux-ci, c'est aussi celui des Israéliens ; la politique de leurs dirigeants ne leur ouvre d'autre perspective qu'une guerre sans fin et il leur faudra bien, un jour ou l'autre, trouver malgré leurs dirigeants la voie d'une coexistence fraternelle avec les peuples voisins, sans murs de séparation, sans points de contrôle armés, sans racisme et sans apartheid.

André FRY

• Chine

Grève pour 170 % d'augmentation de salaire !

Une grève victorieuse s'est déroulée en Chine, début octobre, dans l'immense et moderne « zone économique spéciale » de Shenzhen, sur la côte sud, tout près de Hong Kong. 3 000 ouvrières de Computime (composants électroniques) ont arraché à leur patron une augmentation de salaire de 170 %. Cette information a paru dans la presse, relayant diverses informations parvenues jusqu'ici.

La colère des ouvrières de cette usine a éclaté à cause des salaires très bas (230 yuans mensuels, environ 23 euros, dans un pays où le salaire minimum est légalement de 610 yuans, 61 euros par mois). De ce salaire est automatiquement soustrait le loyer à payer pour un lit dans le dortoir de l'usine et le prix des repas. Mais les conditions de travail mises en lumière grâce à la grève sont également révoltantes : 11 heures de travail par jour, sept jours sur sept, amendes à tout bout de champ, par exemple quand on reste plus de cinq minutes aux toilettes.

Début octobre, les ouvrières se sont organisées pour faire grève : affichettes, tracts, manifestation avec blocage quatre heures durant d'une des plus grandes rues de la ville, ce qui a entraîné un embouteillage monstre et incité la mairie à intervenir auprès du patron. Elles ont obtenu au bout d'un jour et demi de grève 170 % de hausse de salaire, lequel parvient ainsi à dépasser quelque peu le minimum légal. Un salaire à rapporter au prix de la petite bouteille de Coca, 5 yuans, ou d'une pizza vendue dans une chaîne à enseigne internationale, 62 yuans !

Dans ces zones industrielles qui emploient énormément de ces milliers de travailleurs migrants venus des campagnes en fuyant la misère, les jeunes ouvriers et ouvrières semblent prendre conscience de la force qu'ils représentent, en particulier dans les grosses unités de production. Malgré la fatigue et la répression des patrons, des directeurs d'usine et des autorités locales, en dépit de l'interdiction des syndicats indépendants de l'État, on entend de



plus en plus souvent parler de mouvements de grève et de manifestations. Certains chefs d'entreprise chinois semblent se poser à présent des questions sur ces mouvements qui commencent à répondre à la surexploitation et aux bas salaires qui sont la norme dans les zones spéciales. Une partie d'entre eux ont d'ailleurs déjà commencé à délocaliser la production vers des zones de l'intérieur, dans le Sichuan ou le Shanxi, où les salaires versés pourraient rester encore plus bas et les conditions de travail imposées encore plus dures. Jusqu'à ce que les travailleurs de ces régions montrent les dents...

Viviane LAFONT

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 84 (novembre 2004)

- **Quand une partie de l'extrême gauche fait la cour aux islamistes.**

- **Côte-d'Ivoire**

Dans l'engrenage de la politique de l'impérialisme français.

- **Israël-Palestine**

Evacuer Gaza pour continuer l'oppression.

- **Haïti**

Les quartiers pauvres entre le banditisme des partisans d'Aristide et les exactions policières.

- **Guadeloupe**

Grèves et manifestations pour s'opposer à l'intimidation judiciaire au service du patronat.

- **États-Unis**

La participation des Démocrates au bilan de Bush

- **Guerre du Darfour**

Hypocrisie et responsabilités de l'impérialisme

- **Tribune de la minorité :**

Un syndicalisme de prévention des conflits ?



Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro

• **Affaire Ben Barka**

Secret défense... de savoir

La ministre des Armées, Alliot-Marie, vient d'accepter de lever le « secret défense » sur les derniers documents de l'affaire Ben Barka, opposant politique marocain enlevé et assassiné en 1965 à Paris. Il aura fallu près de quarante ans pour que le gouvernement accepte de laisser libre accès à ces pièces classées, sous prétexte qu'elles risquaient de révéler des faits de nature à mettre en danger ce qu'ils appellent la sûreté de l'État, comprenez : les coups tordus de l'appareil d'État.

Ces documents ne feront sans doute que confirmer ce que l'on sait déjà sur la mort de Ben Barka, car depuis 1965 beaucoup de gens ont parlé et on sait comment, enlevé par des truands français commandités par les services secrets marocains sous l'autorité directe du général Oufkir et du roi Hassan II, il a été séquestré puis torturé à mort. Les services secrets français n'ignoraient rien de l'affaire, voire ont facilité la tâche des policiers marocains, et c'est cela que le « secret défense » recouvrait. Comme il a servi à couvrir les exactions de la police parisienne, dirigée par Papon, en 1961, au moment

de la répression de la manifestation des Algériens de Paris. Et les archivistes qui ont aidé le journaliste Einaudi à lever un coin du voile ont été sanctionnées et mises dans l'incapacité d'exercer leur métier.

Alliot-Marie se paye aujourd'hui le luxe de critiquer ses prédécesseurs, dont le ministre socialiste Alain Richard qui, après avoir levé le « secret défense » en 2000 sur une première série de pièces, avait refusé en 2002 de livrer le reste du dossier : « *On met le tampon "secret défense" sur trop de choses probablement* », déclare-t-elle. Belle hypocrisie, car en fait le « secret défense » est appliqué par tous les gou-

vernements, de droite comme de gauche, et ça ne coûte rien de le lever quand, près de quarante ans après les faits, il n'y a plus de secret et aussi parfois plus de protagonistes... Aujourd'hui, Alliot-Marie se réclame de la « transparence » et elle ira peut-être demain jusqu'à reconnaître les responsabilités du gouvernement français et à présenter ses excuses à la famille de Ben Barka. Elle agirait un peu comme l'Église catholique qui, plusieurs siècles plus tard, présente des débuts d'excuses à tous ceux qu'elle a persécutés, tout en continuant à dire qu'à l'époque ses erreurs étaient compréhensibles. Mais pour elle, comme pour tous les gouvernements, le « secret défense » reste toujours un moyen d'esquiver la responsabilité des irrégularités commises, voire des crimes de l'État.

Cédric DUVAL

• **Écoutes téléphoniques**

Entre-temps, elles sont devenues légales

Vingt ans après les faits, dix ans après les révélations des écoutes clandestines opérées par l'entourage de Mitterrand lorsque celui-ci était président de République, un procès vient de s'ouvrir, où sont réunis quelques protagonistes proches de Mitterrand lors des années 1983 à 1986, avec : l'ex-directeur de cabinet du Premier ministre Mauroy, Michel Delebarre, qui a occupé depuis de responsabilités de ministre à de nombreuses reprises ; Louis Schweitzer, son homologue auprès de Fabius, et aujourd'hui PDG de Renault ; un général à la retraite ; et les ex-gendarmes de la cellule antiterroriste.

Cette désormais fameuse « cellule antiterroriste » avait été créée par Mitterrand en 1982, quelques mois après un attentat meurtrier rue des Rosiers à Paris, avec les super-gendarmes du GIGN, Barril et Prouteau. Elle était censée lutter énergiquement contre les terroristes.

En fait, cette cellule antiterroriste s'est d'abord fait connaître par un coup particulièrement tordu : elle avait arrêté trois Irlandais, les accusant des pires des crimes... après avoir fabriqué de fausses preuves.

Puis cette cellule s'est spécialisée dans les écoutes téléphoniques, plus particulièrement celles qui étaient censées assurer la tranquillité du président Mitterrand. Ainsi, ces super-gendarmes ont espionné pendant trois ans ceux qui s'intéressaient de trop près aux affaires sensibles : en particulier aux Irlandais de Vincennes, à l'attentat des services secrets contre le bateau de Greenpeace, ou encore à la fille cachée de Mitterrand.

Plus de 150 personnes auraient été ainsi écoutées par cette cellule de l'Élysée, leurs communications transcrites et transmises à Mitterrand : elles ne concernaient pas des terroristes, mais des journalistes trop curieux ou leurs conjoints, des avocats au parfum, et même des personnalités ou des anonymes dont personne ne sait pourquoi leurs communications étaient ainsi surveillées.

Ce n'est qu'en 1993 qu'une information judiciaire fut ouverte pour « atteinte à la vie privée, attentat à la liberté et à la Constitution et forfaiture ».

Et tout fut mis en œuvre pour retarder les poursuites judiciaires. Le « secret défense » fut tout de suite invoqué par les différents Premiers ministres. Bérégovoy puis Juppé déclarèrent tous les éléments de cette affaire couverts par le « secret-défense ». Jospin, leur successeur, les imita dans un premier temps, puis se décida à lever ce « secret », mais seulement en juin 1998. Entre-temps, en décembre 1994, un capitaine de gendarmerie, chargé de la transmission des écoutes, fut retrouvé suicidé, pendu à son domicile, quelque temps après avoir été inculpé.

Aujourd'hui, tout cela semble dérisoire, d'autant que la seule accusation qui subsiste est celle « d'atteinte à la vie privée », et d'autant surtout que les écoutes, jugées naguère illégales, ont été... légalisées par Michel Rocard en 1991, qui a autorisé « les interceptions téléphoniques à titre exceptionnel ».

D'après le gouvernement, l'an dernier, en 2003, le total des écoutes téléphoniques se monterait à 5 000. Le chiffre est vrai, juré, croix de bois, croix de fer. Mais qui le croit encore ?

Bertrand GORDES

Rallonge budgétaire pour l'armée, coupes claires pour la santé

À la veille de son départ du ministère des Finances, Nicolas Sarkozy annonce que le ministère dispose de 3,7 milliards d'euros non distribués. Cette somme sera donc à répartir entre différents ministères.

L'armée récupérerait 800 millions d'euros, dont les deux tiers, soit 549 millions, serviraient à financer les opérations extérieures, comme l'intervention en Côte-d'Ivoire par exemple, le reste servant à payer les salaires et les dépenses supplémentaires liées à l'augmentation du prix de l'essence et du gazole. Ces millions s'ajouteraient aux 14,6 milliards d'euros du budget de l'armée, en augmentation de 7,4 % par rapport à 2003.

Tandis que l'armée récupérerait la plus grosse part, il n'y en aurait que 350 millions pour le logement, qui serait, nous dit-on, une des priorités du gouvernement dans le cadre du plan Borloo, et 200 autres millions pour les contrats emploi-solidarité, destinés, prétend-on, à faire diminuer le nombre de chômeurs. Il n'y aurait que 100 millions

pour la couverture maladie universelle, le reste étant réparti entre l'allocation adulte handicapé (100 millions), les contrats plan État-Région (150 millions) et les aides agricoles (200 millions).

À titre de comparaison, au moment même où Sarkozy donne 800 millions à l'armée, le ministre de la Santé,

Douste-Blazy, demande aux hôpitaux de faire... 850 millions d'économies d'ici 2007. Comparaison qui montre qu'entre la santé de l'armée et des marchands de canons et la santé de la population, le gouvernement a ses préférences : l'essentiel pour l'armée, et des miettes pour le reste.

C. D.



Chair à canon, chair à misère

Les 15 « poilus » survivants de la Première Guerre mondiale ont été honorés.

Aux cérémonies du 11 novembre à Orléans, la télé a montré un de ces survivants. On a appris qu'il vivait misérablement du minimum vieillesse.

Fêter aujourd'hui ceux qui

ont réchappé de l'enfer de la première boucherie mondiale, cela ne coûte pas cher. Mais leur donner de quoi mener une existence décente, ce serait trop pour les gouvernants. Et combien d'autres personnes âgées sont condamnées à vivre avec une allocation misérable ?

• En 1964 naissait la CFDT

Bilan de 40 ans de syndicalisme « de proposition »

En novembre 1964, lors du congrès de la CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens), une majorité des congressistes décidaient de se séparer de la confédération chrétienne, pour fonder la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail).

Les fondateurs de la CFDT prétendaient rompre avec la

accords de Grenelle lesquels mirent fin à la grève générale, sur la base d'un compromis minimum loin de correspondre aux possibilités qu'offrait une grève entraînant 10 millions de travailleurs.

D'ailleurs, ce « gauchissement » de la CFDT n'eut qu'un temps. Dans la décennie 1970, elle soutint l'Union de la gauche et le



référence confessionnelle liée à l'Église catholique et qui avait l'image d'un syndicat collaborationniste, prompt à épouser les objectifs patronaux. Les syndicats chrétiens, unifiés dans la CFTC depuis 1919, avaient en effet été créés dès la fin du XIX^e siècle pour faire pièce au socialisme et au syndicalisme de lutte de classe. Les statuts de la CFTC évoquaient la grève comme « le dernier moyen à employer pour faire triompher le bon droit », et déclaraient que la CFTC « cherche à obtenir les résultats souhaités par des moyens pacifiques : démarches, envois de cahiers, de desiderata ». Et bien que ces démarches pacifiques ne permettaient pas à la classe ouvrière d'obtenir des avancées notables, ce syndicat se situait la plupart du temps contre les grèves.

La CFDT, elle, abandonna la référence chrétienne, mais elle ne se revendiqua pas pour autant de la lutte de classe.

Il fallut que survienne mai 1968 pour que les dirigeants de la CFDT, saisissant l'opportunité, gauchissent leur discours, faisant alors illusion aux yeux de nombre de militants, y compris dans certaines organisations d'extrême gauche.

Les dirigeants de la CFDT n'ont effectivement pas dénié le mouvement étudiant comme le firent ceux du PCF et dans sa foulée la CGT. Ils n'en cautionnèrent pas moins, comme les dirigeants des autres confédérations, les

nouveau Parti Socialiste de Mitterrand, dont nombre de ses dirigeants devinrent membres. Puis dans la foulée, elle opéra ce qu'elle appela son « recentrage ». Il s'agissait d'« obtenir des résultats concrets, donner espoir », ce qui, déclare-t-elle, « passe par les nécessaires compromis avec ceux qui dirigent l'économie et la vie sociale », renouant avec un réformisme affiché, dans la continuité des positions de la CFTC.

La CFDT devint ainsi l'interlocuteur privilégié des gouvernements, qu'ils soient de droite ou de gauche. En 1995, ses dirigeants, entre autres Nicole Notat, soutinrent activement le plan Juppé d'attaque contre la Sécurité sociale. En 2003, Chèreque cautionna la remise en cause du régime de retraite des fonctionnaires.

Aujourd'hui, sur le terrain du réformisme affiché, que l'on désigne sous le vocable de « syndicalisme de proposition », les différentes confédérations syndicales se font de la concurrence.

Ce syndicalisme-là offre peut-être aux uns et aux autres plus de moyens matériels. Et encore ! Mais il est aux antipodes de ce qui est nécessaire aux travailleurs et aux militants pour faire face à la lutte de classe que le patronat et ses complices politiques mènent sans relâche.

Michel ROCCO

• Corbeil-Essonnes

La démagogie de Dassault

À Corbeil comme dans la plupart des localités, la reprise économique ne se voit pas. Au contraire, ce qui domine, ce sont les suppressions d'emplois. IBM a supprimé mille emplois. Trois cents ont été perdus à la Snecma en 2003 et rien ne les remplace. La situation n'est pas plus brillante chez Decauville, qui fabrique des remorques, ou à l'imprimerie Helio où de réelles menaces pèsent aussi.

Piètre bilan pour le milliardaire Dassault qui prétendait il y a neuf ans, en s'installant à la mairie, que sa fortune et son influence seraient un amortisseur de la crise pour les emplois locaux !

Dassault est un riche qui n'agit que pour les riches. Cela se sent dans tous les domaines, ceux concernant l'emploi comme ceux concernant le logement. Sous prétexte d'améliorer la vie dans les cités déshéritées de la ville (Les Tarterêts, La Nacelle, Montconseil), des

immeubles entiers sont détruits, sans que les locataires, qui sont obligés de quitter leur logement, aient la moindre garantie de retrouver un appartement avec des conditions de loyer et de charges à peu près équivalentes. Dans le même temps les promoteurs ouvrent des chantiers dans les endroits les plus agréables de la ville ; comme une provocation ! Ce qu'ils construisent, ce ne sont pas des logements pour les habitants chassés des cités. Ce sont des appartements d'un prix tel qu'une toute petite minorité peut espérer se loger là avec les prêts à 0 %. Cette injustice est profondément ressentie. Et, avec raison, beaucoup pensent que si le maire voulait se débarrasser d'une partie de la population pauvre de la ville, il ne s'y prendrait pas autrement !

Bien que la préfecture ait indiqué un recul des actes de délinquance depuis plus d'un an, Dassault n'a pas hésité, lors du dernier Con-

seil, à agiter de nouveau l'épouvantail de l'insécurité pour faire voter l'armement de la police municipale. Dans cette entreprise, il était soutenu par l'organe de presse local, *Le Républicain*, qu'il s'était offert il y a peu, après que ce journal s'est permis de parler de ses exploits de chasse, pour lesquels il avait eu des démêlés avec la justice.

Dans la ville, les habitants ont vite fait le rapprochement entre cette mesure démagogique concernant la police municipale et l'élection cantonale partielle en cours, pour laquelle Dassault fait feu de tout bois afin que soit élu son favori, le 5 décembre prochain.

Entre le règne des promoteurs et les démagogues sécuritaires, les problèmes urgents de la population laborieuse de Corbeil ne sont pas près de trouver une solution !

Correspondant local

• Philip Morris

Un écran de fumée qui tue

La revue médicale britannique *The Lancet* publie un article qui lève le voile sur la pratique du fabricant américain de cigarettes Philip Morris. Documents à l'appui, cet article montre que, contrairement à ce que l'entreprise affirmait, elle était informée depuis vingt ans des dommages sur la santé du tabagisme passif (le fait d'inhaler la fumée des autres fumeurs sans fumer soi-même). En effet, Philip Morris avait fait mener des expériences à la fin des années soixante, pour faire pièce aux accusations des opposants au tabac. Le vice-président de Philip Morris écrivait alors : « Il nous faut obtenir des faits et des données à nous, sur les systèmes biologiques, pour éviter d'être surpris par les informations » provenant de ceux qui menaient campagne pour dénoncer la nocivité du tabac. En conséquence, Philip Morris avait acheté un centre de recherche privé en

Inbifo, tout en masquant les liens qui l'unissaient à ce centre.

Les expériences conduites en Allemagne mettaient clairement en évidence les effets extrêmement toxiques des expositions à la fumée du tabac. Du coup, les dirigeants de la firme décidèrent de les tenir secrètes. Les chercheurs d'Inbifo non seulement n'ont rien publié à ce sujet avant 1994 mais se sont attachés à faire paraître des articles autorisant l'industrie du tabac. Aujourd'hui, Philip Morris déclare que l'article du *Lancet* est « faux et hautement trompeur ». Sauf que les faits publiés par la revue sont difficilement contestables. Et ce qui est choquant aussi, c'est qu'une entreprise puisse garder sous le coude les résultats de recherches mettant en évidence la nocivité de ses produits, sans que cela porte à conséquence.

Annie ROLIN

• Mortalité infantile

Les aveux renouvelés de la Banque Mondiale

Plus de 11 millions d'enfants sont morts en 2000 avant d'avoir atteint leur cinquième anniversaire, des suites de maladies que l'on sait parfaitement soigner, indique un rapport de la Banque Mondiale. Ainsi la diarrhée, la pneumonie et le paludisme sont la cause de plus de la moitié des décès des enfants dans le monde, alors qu'il existe au moins des médicaments efficaces pour ces maladies. Celles-ci sont, par ailleurs, plus ou moins directement liées aux conditions d'hygiène, de nutrition et d'habitation auxquelles sont condamnées des populations entières. Aujourd'hui, les compétences, les moyens techniques et même les moyens financiers existent à l'échelle de la planète, mais ils sont entre les mains d'une minorité de capitalistes.

Et cela fait toute la différence.

J. S.

• Mobilisation contre des expulsions

— Saint-Lô (Manche)

Des réfugiés moldaves menacés

Il aura fallu une grève de la faim de 19 jours et une importante mobilisation pour que le cas d'une famille moldave de Saint-Lô trouve un semblant de solution.

Serghei Cohut, sa femme et sa fille sont arrivés de Moldavie il y a trois ans et demi. Ils sont depuis en attente d'une régularisation à Saint-Lô. Serghei a repris ses études à l'IUT, sa fille, âgée de 9 ans, est scolarisée, et la famille s'est investie dans le milieu associatif. Mardi 2 novembre, la police est intervenue à leur domicile, afin de procéder à leur expulsion. Mais la famille s'était cachée chez des amis.

Les étudiants de l'IUT ont décidé de se mettre en grève pour obtenir la régularisation de Serghei et sa famille. Mercredi 3 novembre, ils ont une première fois manifesté jusqu'à la préfecture. La délégation reçue par le directeur de cabinet n'a pas obtenu de réponse. Malgré de nombreux témoignages collectés par Serghei dans son dossier de recours, émanant de membres d'organisations de défense des droits de l'homme, la préfecture met en doute les risques que lui et sa famille

encourent s'ils retournent dans leur pays. Serghei estimait quant à lui la menace suffisamment grave pour avoir mené une grève de la faim du 24 octobre au 12 novembre dernier.

Les étudiants de Saint-Lô ont amplifié leur lutte pour soutenir la famille : occupation de leur IUT, pétitions sur le marché. Des contacts ont été pris avec les étudiants des autres sites de la région. Des pétitions ont circulé à l'université de Caen dès le jeudi 4 novembre, pendant qu'à Cherbourg les élèves de l'IUT ont manifesté en distribuant des tracts aux passants.

La mobilisation ne s'est pas démentie. La manifestation du mardi 9 novembre a regroupé 1 500 personnes à Saint-Lô, ce qui est considérable pour la ville. Des passants venus faire leurs courses dans le centre-ville rejoignaient le cortège. Le même jour, près de 200 personnes manifestaient à Cherbourg, et 400 étudiants à Caen.

À l'heure où nous écrivons, la grève de la faim est arrêtée. Serghei a perdu 13 kilos et a été hospitalisé. La préfecture s'est engagée à ce qu'une solution, « conciliant le respect du droit

français et l'aspiration de la famille Cohut à s'installer à Saint-Lô, se concrétise ». Mais elle ne veut pas perdre la face et oblige la famille à repartir en Roumanie pour quelques jours, afin d'effectuer sa demande d'un pays situé en dehors de l'espace européen, comme le prévoit la loi. C'est en effet l'ambassade de France en Roumanie qui délivre les passeports de longue durée aux Moldaves. Une collecte a été organisée pour payer le billet aller et retour.

Grâce à une forte mobilisation étudiante, il semble que le cas soit en voie de règlement. Le comité de soutien qui s'est constitué autour de la famille a pris toutes les précautions nécessaires pour que cela se passe bien en Roumanie. La famille ne partira que lorsqu'elle aura les papiers nécessaires à l'obtention du visa : passeport et contrat de travail en France visé par l'Office des migrations internationales. Le comité a par ailleurs noué les contacts en Roumanie pour vérifier que tout se passe bien là-bas.

Correspondant LO

— Environs de Bordeaux

Parents d'élèves et enseignants défendent une famille marocaine

Dans la commune d'Illats, dans le Sud-Gironde, aux environs de Bordeaux, le père d'une famille marocaine avait été « invité à quitter le territoire pour le 7 octobre » sur décision de la préfecture.

Cette famille était partie du Maroc il y a quelques années et vivait depuis près de deux ans dans ce village. Elle y travaille dans les vignes, sur les propriétés viticoles. Leur fille de 9 ans est scolarisée à l'école du village. À leur demande de régularisation, la préfecture a répondu par la mise en route d'une procédure d'expulsion contre le père.

Dès que cette menace a été connue, les parents d'élèves et les instituteurs se sont mobilisés, en premier lieu dans le village et à l'école. Une pétition a été lancée et de nombreux habi-

tants sont venus la signer, pour affirmer leur refus de cette expulsion et marquer leur solidarité. Les élèves de la classe de la fillette ont écrit une lettre au préfet pour lui demander, en termes émouvants, que leur camarade puisse continuer sa scolarité avec eux et que son père puisse rester avec elle. La nouvelle a vite fait le tour des villes et des villages environnants. Par l'intermédiaire des instituteurs et de quelques parents, la pétition a été reprise, affichée et signée dans plusieurs écoles des environs ainsi que sur le marché de Cadillac, où en une heure à peine elle a recueilli plus de 200 signatures.

Pour tous ceux qui voulaient agir contre cette expulsion, la seule façon de s'y opposer était que l'affaire soit connue et que le maximum de monde exprime son soutien. Pendant chacune

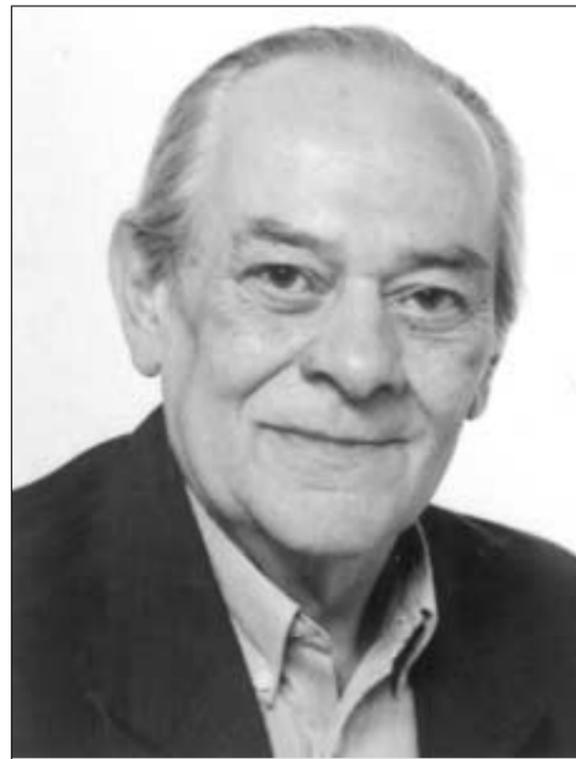
des trois semaines qu'a duré la mobilisation, 20 à 50 personnes se sont réunies avec la famille pour voir ensemble ce qu'ils pouvaient faire afin d'empêcher l'expulsion. La presse locale s'est fait l'écho de ce mouvement.

Le mauvais coup en préparation ayant eu le maximum de publicité, l'exécution de l'expulsion a d'abord été différée. Et après un rendez-vous à la préfecture de Bordeaux, les parents ont enfin reçu un permis de séjour provisoire jusqu'en janvier, assorti d'une autorisation de travailler.

Tous ceux qui se sont mobilisés sont satisfaits d'avoir fait différer cette expulsion. Mais tous sont conscients de la nécessité de rester vigilants jusqu'à ce que les parents reçoivent une carte de séjour définitive.

Correspondant local

Pierre VARENNE



Notre camarade Pierre Varenne nous a quittés, le 10 novembre dernier. Il avait 69 ans.

Pierre, « Pierrot » ou pour nous « Dupré », nous l'avions connu chez Renault en 1958, et nous ne pourrions pas raconter les 46 années qui ont suivi de sa vie de militant ouvrier. Il était d'une famille ouvrière et il avait commencé sa vie de travail au centre d'apprentissage de la Régie nationale des usines Renault à Boulogne-Billancourt. Il était entré chez Renault « en culottes courtes », comme il disait. Au sortir du centre d'apprentissage, il alla directement à l'usine, au département 37, l'atelier d'outillages des Presses, comme ouvrier professionnel fraiseur. Ce département était situé dans l'île Seguin, à la pointe aval, un atelier qui, comme tous les autres bâtiments de l'île Seguin, est en train d'être détruit.

Pour Pierrot, en 1956, ce fut le départ pour le service militaire, en pleine guerre d'Algérie, et il y resta deux ans, entre le Maroc et la Tunisie. Il nous a souvent parlé de ses deux années là-bas. Au département 37, avant son départ à l'armée, il avait été contacté et convaincu de nos idées par les camarades de l'époque. C'est donc tout naturellement qu'à son retour, en 1958, il participa au bulletin *Voix Ouvrière* du 37, bulletin qui avait démarré en son absence. Il faut dire que Pierrot « avait le coup », dans un petit écho, pour aligner le comportement de la direction et de certains petits chefs, et il faisait mouche très souvent.

Bien sûr, Pierrot a participé avec nous à tous les mou-

vements de grève chez Renault, en mai 68 entre autres, qui fut la grève de sa génération. D'ailleurs, pendant l'occupation de l'usine, il fut en butte non seulement à la direction mais aussi à la hargne de certains syndicalistes CGT qui faisaient la chasse aux gauchistes.

Ce combat pour une autre société, Pierrot le mena toute sa vie. Les mots qu'il avait en horreur, c'était hiérarchie, honneurs, promotions. D'ailleurs, si l'on voulait un exemple de discrimination, Pierrot était un. Il se battait pour autre chose que la promotion. Il se battait avec nous pour une société où les rapports entre les gens ne soient plus basés sur l'argent et la force.

À son départ en préretraite en 1991, Pierrot a continué à militer avec nous, à s'intéresser à la politique, à l'actualité sociale. Il avait des attaches en Lorraine et, en retraite, il est allé y vivre un moment, participant aux combats locaux et généraux avec nos camarades du secteur.

Pierrot était un personnage, un « caractère », qui avait décidé de brûler ses cartouches à sa façon, toujours prêt à blaguer, avec un humour bien à lui. La maladie, ce feu qui couvait sous la cendre, l'a emporté rapidement mais, jusqu'à la fin, il a tenu le coup avec dignité, sans laisser paraître sa souffrance.

Nous garderons le souvenir d'un camarade, d'un militant ouvrier, aimant la vie et fidèle parmi les fidèles. Salut Pierrot, le combat continue !

• SNCF

L'accord de « prévention des conflits » une arme contre les travailleurs

Jusqu'ici, l'exercice du droit de grève à la SNCF, comme dans le restant de la fonction publique, était déjà très encadré, avec le dépôt d'un préavis de cinq jours obligatoire, effectué par les directions syndicales d'un établissement et non par un groupe de travailleurs, même de militants syndicaux.

Le récent accord signé à la SNCF par toutes les organisations syndicales (sauf Force Ouvrière qui a refusé et Sud-Rail qui réserve toujours sa réponse) prévoit qu'avant même de déposer un préavis les organisations syndicales devront saisir par écrit la direction. Une procédure de « concertation » est alors ouverte pendant une période de trois à dix jours ouvrables, au cours de laquelle la seule obligation de la direction est de recevoir une ou plusieurs fois les représentants syndicaux et d'établir un « relevé de conclusions ». Si la concertation n'aboutit pas à un accord, un préavis de cinq jours francs peut être déposé. D'après ce texte, si des cheminots veulent exprimer leur colère face à une décision de la direction, ils doivent la retenir pendant 17 ou 18 jours !

Les responsables syndicaux qui ont signé cet accord osent prétendre que cela ne change pas grand-chose, car le plus souvent les journées de grève sont déci-

dées longtemps à l'avance. S'il s'agit des journées d'actions organisées rituellement par les organisations syndicales, décidées sans rapport avec l'état d'esprit de la base mais en fonction du calendrier annuel de négociations avec la direction, effectivement un tel accord ne change pas grand-chose.

Il en sera autrement quand il s'agira pour les travailleurs de réagir aux mauvais coups des directions locale ou nationale. Le délai de cinq jours représentait déjà une entrave à ces réactions. Et les mauvais coups des responsables de la SNCF se font sans préavis. C'est une illusion de croire – ou de faire croire – que, par la vertu de la concertation, la direction reculerait au bout de quinze jours sur des mesures à peine décidées. Au contraire, cette période pourra être mise à profit par la direction pour faire pression sur les cheminots concernés afin d'empêcher la grève.

De plus, cet accord fournira la possibilité pour la direction de sanctionner les grévistes qui n'auraient pas respecté « le jeu de l'oie » de l'accord. Ce n'est pas une vue de l'esprit. Depuis les grèves contre les retraites, la direction a sanctionné lourdement des grévistes et des militants par des journées de mises à pied, et la convocation devant le conseil de discipline peut être utilisée en cas de non-respect du préavis.

En fait, cet accord renforce le pouvoir des appareils syndi-

caux, non pas face à la direction, mais sur leur base militante. En contrepartie de leurs multiples réunions et instances de concertation, les syndicats signataires s'engagent à jouer encore davantage le rôle de filtres des revendications et de

gendarmes de l'ordre social à la SNCF.

Quant à l'argument des défenseurs de l'accord, qui consiste à répéter sur tous les tons que « si on ne signe pas, le gouvernement va faire passer une loi et cela sera pire », il révèle son

peu de sérieux au moment même où le gouvernement annonce qu'il n'est pas question de renoncer à l'idée d'une loi réglementant encore plus le droit de grève dans toute la fonction publique.

Christian BERNAC

Après l'accord antigrève, le gouvernement élargit ses attaques

À peine l'encre de la signature de l'accord sur la prévention des conflits à la SNCF avait-elle séché que de Robien, le ministre des Transports, annonçait une série d'attaques contre le droit de grève devant la Commission économique de l'Assemblée nationale. Il en a même fourni le calendrier.

Il a signalé que « la présidente de la RATP fera avant la fin de l'année des propositions sur la garantie d'un niveau de service en période de conflit », tandis que, « à la SNCF, une nouvelle phase de négociation doit s'engager à présent sur la question de la prévisibilité, parallèlement à la mise en place, au sein de l'ensemble des établissements, du dispositif sur la prévention signé la semaine passée ». Il a précisé que ces négociations sur le service minimum devaient commencer à la SNCF début 2005.

Le gouvernement veut élargir ces mesures à l'ensemble des transports publics de province,

qui concernent 170 sociétés et 40 000 travailleurs et sont sous la coupe des principales entreprises de transports comme Keolis, Connex, Transdev. De Robien a annoncé qu'un « projet d'accord de branche sur la prévention des conflits sera présenté par l'UTP (Union des Transports Publics) aux organisations syndicales le 7 décembre prochain », constatant à ce propos « la disponibilité des organisations syndicales ». Faute d'aboutir à un accord dans les six mois dans tous ces domaines, le ministre a menacé de déposer un projet de loi.

Tous les parlementaires, de droite mais aussi socialistes, se sont déclarés en « plein accord » avec l'action du ministre. De son côté L'Humanité, au lendemain de la signature par la CGT de l'accord à la SNCF, avait osé la justifier dans un article intitulé : « La CGT coupe l'herbe sous les pieds du gouvernement ». À la suite des déclarations gouvernementales qui montrent que le gouvernement ne désarme pas, le quoti-

dien du PCF a rectifié le ton en parlant « d'un revirement » de la part d'un gouvernement qui entretiendrait la « confusion sur le sens de l'accord signé à la SNCF ». Il n'y a pourtant ni revirement du gouvernement ni confusion, et la CGT ne lui a pas coupé l'herbe sous les pieds. En revanche, elle lui a déroulé le tapis pour qu'il puisse se vanter, non sans raison, d'avoir mis dans sa poche les directions syndicales.

Malheureusement, les reculs de la CGT continuent. Le 10 novembre dernier, Bernard Thibault, interrogé sur les négociations qui s'ouvrent dans les transports de province, a déclaré : « Le texte de l'UTP (...) méritera la comparaison avec celui de la SNCF », ajoutant : « S'il reste dans le même esprit, pourquoi ne pas l'approuver ? »

De Robien a salué le sens de « l'ouverture de la centrale » de Bernard Thibault. On a les compliments qu'on mérite.

C. B.

Gallois fait les poches des voyageurs

Dans sa recherche de rentabilité, Louis Gallois, président de la SNCF, s'en prend aujourd'hui aux usagers, qu'il aime appeler ses « clients » mais qu'il considère surtout comme bons à payer toujours plus cher pour un service qui ne s'améliore pas vraiment.

Jusqu'à maintenant, les voyageurs empêchés de prendre le train pour lequel ils avaient acheté un billet pouvaient se faire rembourser après le départ 50 % du montant du billet. La SNCF opérait 50 % de retenue, ce qui n'est quand même pas rien. Désormais, ce n'est plus 50 % mais carrément 100 % de retenue qui sera appliqué pour les billets achetés à tarif réduit dans le cadre d'un tarif Découverte, Senior, Jeunes 12-25, famille nombreuse, congés

payés. Pour les autres billets, achetés plein tarif ou avec des cartes d'abonnés, non utilisés, la retenue reste de 50 % du montant.

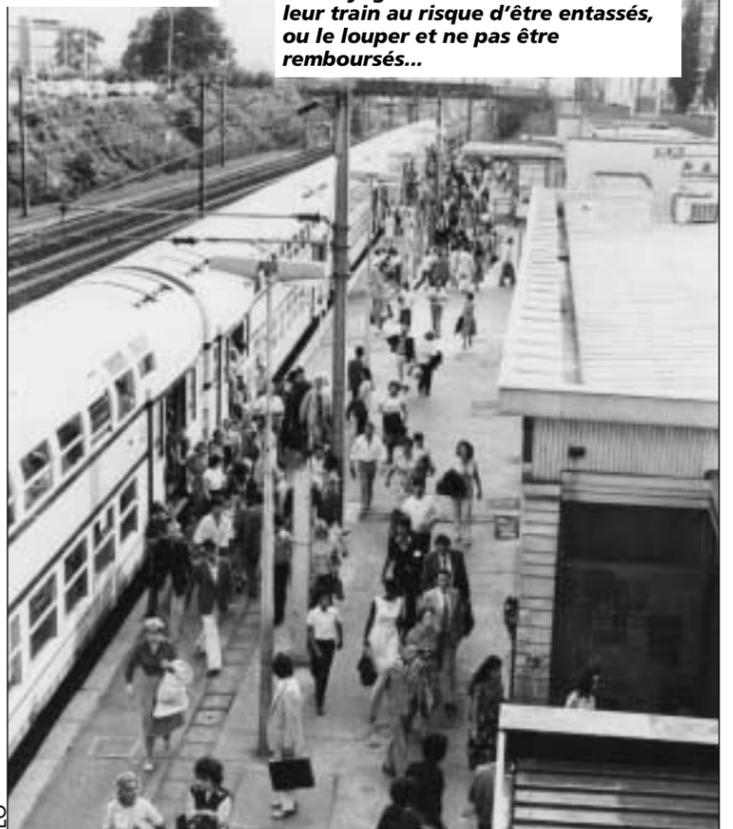
La direction SNCF a le culot d'invoquer comme prétexte à cette mesure, qui va encore une fois sanctionner les familles les plus pauvres, la nécessité d'imposer une attitude plus « citoyenne » aux voyageurs, évitant ainsi qu'ils prennent des billets inconsidérément et ne se préoccupent pas assez de les utiliser puisqu'ils seraient assurés de leur remboursement ! Cela lui permettrait aussi, affirme-t-elle, de récupérer pas moins de 750 000 places dans les trains. On se demande vraiment par quel tour de passe-passe : comment la place d'un voyageur qui aura manqué son train pourra-t-elle être vendue à un autre voyageur ?

Et puis, combien de fois, y compris dans certains TGV, des voyageurs ayant payé leur billet se sont-ils retrouvés sans place assise à cause de la sur-réservation pratiquée par la SNCF... et non remboursés ? Et combien de fois les voyageurs sont-ils tout simplement debout dans les trains de grandes lignes, sans aucune possibilité d'espérer le moindre remboursement malgré l'insuffisance du service rendu ?

Ceux qui décident de telles mesures ne sont bien sûr pas les mêmes que ceux qui vendent les billets. Eux ne se retrouveront pas face à des usagers de plus en plus nombreux à être mécontents des conditions de transport, des tarifs trop chers et, maintenant, des remboursements inexistantes.

Correspondant LO

Les voyageurs auront le choix : avoir leur train au risque d'être entassés, ou le louper et ne pas être remboursés...



• Fusion Sagem-Snecma

Les craintes des travailleurs

Le 29 octobre dernier, à la surprise générale, la presse annonçait la fusion du groupe Snecma avec la Sagem. La fusion avait été préparée dans le plus grand secret. Les dirigeants des deux groupes avaient réussi à faire qu'aucune information ne filtre. Même les cadres n'avaient pas eu vent de quoi que ce soit. Ce sont d'ailleurs ces méthodes de conspirateurs qui ont le plus choqué les travailleurs.

Beaucoup d'entre eux se demandent ce qui se cache derrière l'opacité et les tractations financières souterraines qui ont permis à l'État de provoquer du même coup la privatisation du groupe Snecma.

Il y a eu d'abord une OPE (offre publique d'échange) lancée par la Sagem sur la Snecma (trois actions Sagem contre treize Snecma), assortie d'une OPA (offre publique d'achat) fixant à 20 euros

l'action Snecma. Dans cette opération, l'État engrangera 700 à 800 millions d'euros en revendant juste assez de ses titres pour ne conserver que 30 % du capital (62 % jusqu'à ce jour). Par ce tour de passe-passe boursier, c'est la Sagem, le « petit Poucet » (3 180 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 tout de même !) qui contrôlera la Snecma, un des tout premiers motoristes mondiaux (6 431 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003).

Beaucoup de travailleurs ont été surpris par ce « mariage de la carpe et du lapin ». En effet, à première vue, il n'y a pas grand-chose de commun entre un fabricant de téléphones portables, grosse société d'électronique, et un fabricant de moteurs d'avion. Pour Jean-Paul Béchat, le patron de la Snecma, il n'y a rien de surprenant à une telle fusion. Et d'expliquer que, « sur le moteur du Rafale, il y a 54 millions de



transistors ». Mais alors, pourquoi la Snecma a-t-elle fermé il y a quelques années sa Division Électronique, la filiale Elecma-Suresnes dont le personnel avait à l'époque été réparti entre les différents sites Snecma ?

Béchat a beau vouloir rassurer le personnel en vantant les mérites d'une association entre « un champion de la mécanique et un champion de l'électronique », il a beau se vouloir rassurant sur l'emploi, beaucoup sont méfiants.

Si de telles tractations peu-

vent se tramer dans le secret, dans l'opacité la plus totale, qui peut dire aujourd'hui quels sont les aspects négociés en coulisse qui se retourneront demain contre nous ? On nous dit que la Sagem devrait emprunter près d'un milliard d'euros pour mener à bien ses offres de rachat. Mais qui peut affirmer qu'un tel endettement programmé ne servira pas de prétexte, plus tard, pour prendre des mesures aux conséquences graves pour les salariés ?

D'autant qu'il y a un an, cette société était « dans le rouge », selon les patrons. Au secret des patrons, il faut opposer le droit des travailleurs à exercer un réel contrôle sur la comptabilité, les comptes, le droit d'exiger de connaître la réalité des transactions, le niveau d'enrichissement des uns et des autres. Car pour cela on ne peut compter ni sur les patrons de la Snecma, ni sur ceux de la Sagem.

Correspondant LO

• Reims-Aerospace (Marne)

Licenciements, heures sup', intérim... et argent public

Près de six mois après le dernier plan de licenciements, la mairie de Reims et l'entreprise aéronautique Reims-Aerospace viennent de finaliser un accord qui prévoit le rachat des murs et du terrain de l'entreprise par les collectivités locales. Reims-Aerospace aura quinze ans pour rembourser et redevenir propriétaire. Cela revient à accorder à l'entreprise licenciée un prêt de 2,6 millions d'euros, sans aucune garantie qu'elle maintienne son activité et les emplois.

Cette opération d'aide à Reims-Aerospace, baptisée « lease back », a été revendiquée aussi bien par la droite qui détient la mairie de Reims et le Conseil général de la Marne, que par la gauche qui préside le Conseil régional de Champagne-Ardenne. Tous prétendent défendre ainsi l'emploi dans la région.

Pourtant la promesse de cette aide, mise en avant depuis longtemps, n'a pas atténué les

deux derniers plans de licenciements. Un premier plan avait supprimé environ 140 emplois en 2003, lors de la reprise par le groupe financier Ventana de l'entreprise Reims-Aviation qui était en dépôt de bilan. Un second plan s'était conclu en mars 2004 par le licenciement d'une trentaine de salariés.

L'argent maintenant versé ne rassure pas non plus quant à l'avenir de l'entreprise. La direction affirme n'avoir que trois mois pour « redresser la trésorerie » et neuf mois pour « redonner confiance aux donneurs d'ordres », Dassault Aviation et surtout EADS, qui lui sous-traitent certains de leurs travaux. C'est dire que Reims-Aerospace ne s'engage pas sur du long terme ! Aujourd'hui elle empoche et demain elle en réclamera peut-être davantage.

Ce prêt est d'autant plus choquant qu'il intervient alors que l'entreprise a recours à des milliers d'heures supplémentaires (bien au-delà des quotas légaux) et emploie des travailleurs intérimaires pour accomplir le travail de ceux qu'elle a licenciés il y a six mois. Dans

tous les secteurs, c'est la course. On livre parfois des éléments qui ne sont pas finis d'assembler. Les chefs sont toujours en train de chercher des « volontaires » pour travailler le samedi ou lors des ponts. Et la direction met la pression sur tous en prétendant que ce sont ceux qui ne veulent pas faire « d'efforts » qui « mettent en péril l'entreprise ». Cette ambiance de stress permanent a causé quelques malaises et maladies. L'inspection du travail, de son côté, a établi des dizaines de procès-verbaux pour non-respect de la législation.

Face à la charge de travail, la moindre des choses serait que la direction réembauche les travailleurs qu'elle a licenciés en avril dernier ou en mars 2003. Mais pour obliger la direction à le faire, il ne faut évidemment pas compter sur les politiciens de gauche ou de droite qui, pour distribuer l'argent de nos impôts, n'imposent aucune condition aux patrons qui en sont les seuls bénéficiaires.

Correspondant LO

• Caisse d'allocations familiales de Paris

Des sanctions qui ne passent pas

Sept agents de la CAF de Paris viennent de se voir notifier un avertissement, ce qui est inhabituel à la CAF.

Depuis le mois d'août, la direction organise des réunions dans les différents centres de Paris pour expliquer son projet de formation dans le but d'augmenter le rendement, la FMAC (Formation pour la mobilisation des acteurs et de leur compétences !). Ce projet prévoit le suivi des agents qui ont du mal à assurer le rendement demandé, et des sanctions pour ceux ou celles qui n'y arriveraient pas.

Lors d'une réunion du directeur des gestions techniques au centre de Viala, une employée élue CFDT a déclaré que la date et l'heure de la réunion n'étaient pas judicieuses (jour de RTT, beaucoup d'agents absents pour cause de vacances de la Toussaint, horaire) et a quitté la salle, suivie de six autres collègues qui ont rejoint leur

poste de travail.

Le directeur a voulu frapper un grand coup. Des employés ont osé contester ses décisions ! Il a convoqué les sept agents en conseil de discipline et leur a infligé un avertissement.

Le jour du conseil de discipline, les syndicats ont appelé à un débrayage de 55 minutes (si on fait plus de 55 mn, on nous retire le salaire d'une demi-journée).

Dans les centres de Laumière et de la Chapelle, quand des militants sont passés pour appeler au débrayage, les agents étaient abasourdis : « Ce n'est pas possible, elles ont fait autre chose ». Des collègues disaient que c'était la porte ouverte à tout.

Il y a eu 169 grévistes sur l'ensemble des centres, un bon chiffre compte tenu que c'était un mercredi et que des collègues étaient en congé.

Les collègues sanctionnés envisagent d'aller en Prud'hommes.

Correspondant LO

• Toulouse

Airbus A380, l'envers du décor

Les médias n'ont de cesse de glorifier la production du « plus grand avion du monde », l'A380, conçu et réalisé par Airbus, filiale du consortium européen EADS.

Cet avion, comme tous les Airbus, est fabriqué dans plusieurs pays européens notamment l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et la France. À Blagnac, petite ville de la couronne toulousaine, les différents tronçons sont assemblés dans un immense hall de montage construit sur le site qualifié par la presse de « l'un des plus grands sites de production d'avions civils au monde ».

Cette zone industrielle baptisée pompeusement « Aéroconstellation », construite pour le gros porteur d'Airbus, devait générer « 10 000 emplois, peut-être plus », d'après la presse locale. Et c'est au nom de ces possibles emplois que des millions d'euros ont été versés par les collectivités locales (région, département et Communauté d'agglomération de Toulouse) pour en financer la construction. À ce jour, on est loin du compte.

Derrière la façade que les journalistes et bien des politiciens locaux veulent rayonnant, il y a la cour et l'arrière-

cour, beaucoup moins glorieuses. Là, des centaines de travailleurs s'échinent sur la chaîne avec des conditions de travail, d'horaires et de salaires difficiles.

Dans le cadre de cette politique visant le moindre coût, Airbus a de plus en plus recours à la sous-traitance sur le site d'assemblage lui-même. Une kyrielle de petites et moyennes entreprises telles qu'Athos, Athis, Labinal, Latelec, 3 A, Sefka... se disputent ce marché. Et on peut dire sans trop se tromper que, sur un effectif de 700 ouvriers à la chaîne, le tiers sont des sous-traitants. Ce sont eux les plus mal lotis, bien que les travailleurs d'Airbus ne soient pas des privilégiés, loin de là. Certains sont en CDI, beaucoup en CDD et au moins la moitié sont des intérimaires. Main-d'œuvre précaire considérée comme taillable et corvéable à merci.

Il est par exemple de règle que, pour être embauchés, les salariés doivent s'acheter l'outillage de base nécessaires. Comme les travaux demandés peuvent être nombreux et variés, le coût de ce matériel est différent en fonction de la profession. Il peut aller, par exemple pour les ajusteurs-

mécaniciens, jusqu'à 1 500 euros environ. Les entreprises de sous-traitance refusent de fournir quelque outillage que ce soit (même le petit outillage, tel que les forêts, les alésoirs, les embouts de tournevis...) en prétextant que la prime d'outillage versée sur la paye suffit ! Pourtant cette prime, qui est de l'ordre de 0,3 euro de l'heure (42 euros/mois environ), est dérisoire, insuffisante pour renouveler du matériel coûtant fort cher : une perceuse pneumatique d'occasion revient à 250 euros. En outre cet outillage, qui est rangé dans une caisse personnelle, est l'objet de convoitise. Il n'est pas rare de voir son matériel disparaître. Or, sans outillage, pas de travail.

Question outillage spécial, c'est le système « D » qui prévaut. Ainsi pour monter des rivets spéciaux (LPG) il faut courir pour trouver la machine adéquate et, quand on l'a trouvée chez un autre sous-traitant, il faut encore se la faire prêter. Sinon, il faudra justifier que le travail n'est pas fait...

Question conditions de travail, il n'est pas rare de se retrouver par exemple à dix dans la soute électronique à

faire du perçage, du rivetage, à monter des petits équipements, les uns sur les autres. Car il y a tant de retard, dans les autres usines de fabrication des tronçons, que les opérations de rattrapage se font à Toulouse.

Pour les salaires, ce n'est pas mieux. Les patrons de la sous-traitance rognent sur tout. Par exemple, un câbleur intérimaire chez Labinal touche de 8,67 à 9,50 euros de l'heure (13^e mois compris) + 3 euros par jour de prime panier et 20 euros mensuels de prime de déplacement. Il faut qu'il s'achète sa caisse à outils : 300 euros, que le patron lui rembourse à raison de 60 centimes d'euros par heure ! Bref, des salaires pas extraordinaires pour des horaires de travail en équipe, avec des heures supplémentaires à gogo, au pied levé, y compris le dimanche ou la nuit !

Dopé par sa filiale Airbus, EADS vient d'annoncer une augmentation de 147 % de son bénéfice net sur neuf mois. Cela ne peut être qu'au détriment des travailleurs, et notamment des sous-traitants et des intérimaires qui savent ce que voler veut dire.

Correspondant LO

• Amor-confection – Châtelleraut (Vienne)

Les patrons sèment la désolation !

Au retour du week-end de la Toussaint, les 160 salariés de la confection Amor ont appris par la presse que leur entreprise avait été mise en liquidation et qu'ils allaient se retrouver au chômage dans les toutes prochaines semaines.

Ces licenciements s'ajoutent aux 140 annoncés chez France Champignon, autre entreprise de la zone industrielle nord de Châtelleraut. Des familles ouvrières auront certains des leurs licenciés simultanément dans l'une et l'autre de ces entreprises, où des femmes travaillent parfois depuis plus de vingt ans.

Amor, qui avait en 1986 pris le relais de la confection Beaulu, est spécialisé dans la création et la fabrication de prêt-à-porter haut de gamme sous la griffe « Plein sud ». Outre l'usine de Châtelleraut, elle compte cinq autres éta-

blissements dans la Vienne, le Cher, l'Indre et les Deux-Sèvres, pour un effectif total de 300 salariés.

Aujourd'hui, les patrons disent qu'ils sont obligés de jeter l'éponge, pris à la gorge par « la dégradation de la conjoncture internationale depuis les événements de septembre 2001 aux États-Unis, la concurrence italienne et celle des entreprises installées dans les pays émergents ».

Aux dires des ouvrières, et vu l'état de vétusté des machines, ce ne sont en tout cas pas les investissements qui ont ruiné les patrons ! Des patrons qui ont tout de même terminé la dernière collection, avant de céder la place au liquidateur judiciaire.

Ils prétendent que les salaires de misère payés aux ouvrières sont encore trop élevés pour que l'entreprise s'en sorte. Mais où sont passées les

fortunes accumulées par la vente de ces vêtements de luxe dans les boutiques chic de Paris, Milan ou New York ? Quel est l'état des comptes en banque personnels des propriétaires actuels et passés ? Autant de questions dont il faudrait avoir la réponse.

Autant de questions que ni les représentants de l'État, ni le maire PS de Châtelleraut, ni le vice-président PCF du Conseil régional ne posent aux patrons. La sous-préfète s'est bornée à souhaiter que la liquidation se déroule « au mieux des intérêts des salariés ». Le maire s'est félicité d'avoir contribué à mettre en place une plate-forme de reclassement dont chacun sait qu'elle n'est que l'antichambre de l'ANPE. Quant au conseiller régional, il n'a rien trouvé de mieux que de proposer aux licenciés d'organiser un rendez-vous avec le

Premier ministre. Un Premier ministre qui, a expliqué l'élue du PCF dans une lettre aux licenciés d'Amor, « a les moyens de mobiliser les banques pour trouver des solutions individuelles acceptables et chercher des solutions industrielles ».

Soutenues par l'Union locale CGT, les ouvrières d'Amor se sont rassemblées mercredi 10 novembre dans l'usine et elles ont décidé d'envahir les locaux où se tenait le Comité d'entreprise. Elles ont alors pu dire ce qu'elles avaient sur le cœur, dénoncer l'argent public dilapidé, des salaires pas supérieurs au smic après dix ou quinze ans d'ancienneté, dire leur écœurement et leur révolte d'être ainsi jetées à la rue.

Correspondant local

• Longwy

Sois chômeur et tais-toi !

« Discours négatif sur la France » : c'est ce qu'a osé écrire l'ANPE sur le formulaire annonçant à un chômeur de Longwy qu'il allait être radié deux mois et perdre ainsi deux mois d'indemnités.

Tout cela parce que, lors de tests que l'ANPE fait régulièrement passer aux chômeurs de longue durée, ce chômeur, âgé d'une cinquantaine d'années, victime d'un licenciement, a osé émettre des réserves sur les tests auxquels il était soumis, comportant des questions du genre : « Si vous étiez un animal, une couleur, laquelle seriez-vous ? ».

Cela a fait voir rouge à ce demandeur d'emploi, qui a dit venir à l'ANPE pour avoir du travail et pas pour répondre à des tests ridicules ! Il ajouta dans la foulée que le problème était plutôt la politique du gouvernement et des patrons qui suppriment des emplois à tour de bras, et que ce ne sont pas ce genre de tests qui vont lui redonner du boulot, vu le chômage qui règne à Longwy.

Alors, crime de lèse-majesté ! L'ANPE l'a radié de la liste des demandeurs d'emploi. Avec le motif pour le moins contradictoire : « Recherche d'emploi insuffisante... Vous avez déclaré : Cela ne sert à rien, je souhaite qu'on me trouve un emploi. » Le souhait est pourtant logique auprès d'un organisme dont c'est le rôle. Et l'ANPE a conclu par cette perle : « Discours négatif sur la France » qui, si on la comprend bien, se résume donc au patronat et au gouvernement.

En radiant ainsi régulièrement des demandeurs d'emploi, l'ANPE essaie de diminuer les statistiques... à défaut de faire reculer le chômage.

Correspondant local

• Côte-d'Ivoire

L'ONU apporte sa caution à Chirac

Chirac s'est félicité que la résolution présentée par la France, et qui propose un embargo immédiat sur les ventes d'armes en Côte-d'Ivoire, ait été adoptée à l'unanimité des quinze pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU.

Certes, par ce vote, l'ONU apporte sa caution à la politique que mène le gouvernement français en Côte-d'Ivoire. Mais, et contrairement à ce que voudrait nous faire croire Chirac, cette prise de position n'est nullement le gage d'un retour prochain à la paix dans ce pays. Pas plus qu'elle n'imposera la reprise des négociations entre les deux camps qui s'affrontent, celui du président Gbagbo et celui des militaires rebelles.

Quant à cet embargo, il ne concerne que l'armement des rebelles et des soldats de Gbagbo,

pas celui des troupes françaises déployées dans le pays. Or en Côte-d'Ivoire, comme dans tout ce qu'il considère comme son pré carré africain, l'impérialisme français n'est ni neutre ni pacifique. Fidèle à son passé de colonisateur, il défend les intérêts des groupes financiers et industriels français qui s'y sont implantés, en soutenant bien des dictateurs et en faisant intervenir ses armées dès qu'il le juge nécessaire.

Quant au fait que l'ONU s'aligne sur les choix politiques des dirigeants français, cela n'est guère surprenant. Depuis sa création en 1945, cet organisme a toujours couvert, ouvertement ou implicitement, tous les forfaits des puissances impérialistes contre les peuples.

Roger MEYNIER



Les entreprises françaises et leurs intérêts

Parmi ces « 14 000 ressortissants français, » dont *Le Figaro* du 16 novembre dit qu'ils « coulaient des jours heureux » en Côte-d'Ivoire jusqu'à ces jours derniers, la plupart étaient sans doute des « petits Blancs », comme ces évacués d'urgence que télé et radios ont interviewés dans les aéroports.

Pourtant, derrière ces images de coopérants, d'employés de grandes entreprises ou de petits commerçants, il y a la présence, massive à l'échelle de la Côte-d'Ivoire, des capitaux français qui tirent tout ce qu'ils peuvent de son économie. Cette réalité-là, c'est précisément celle que veulent masquer les officiels français quand ils prétendent, sans rire, qu'en Côte-d'Ivoire leur armée défendrait la paix civile, et non pas de gros intérêts particuliers.

Parce qu'il s'adresse à un public qui sait à quoi s'en tenir, *Le Figaro* précise que « les Français, qui possèdent presque toutes les PME du pays, sont un véritable pilier de l'économie ivoirienne ».

Restauration, petite distribution, industrie d'ameublement, services, elles foisonnent en effet parmi les 600 sociétés françaises présentes en Côte-d'Ivoire. Mais il y a aussi les propriétaires, petits et grands, de plantations (café, cacao, ananas, hévéas, cocotiers) qui produisent pour le marché mondial ; les sociétés d'import-export...

« Les sociétés françaises (...) représentent le quart des investissements dans le pays, mais comptent pour près de 50 % dans ses recettes fiscales », dit le président de la Chambre de commerce et d'industrie ivoirienne. C'est dire leur poids !

Directement ou via leurs filiales locales, les grands groupes français s'approprient la plus grosse part de ce gâteau. Présent dans la culture du tabac, le groupe Bolloré contrôle surtout le port d'Abidjan, une bonne partie du transport maritime et l'unique voie ferrée Abidjan-Ouagadougou, par où transite la majeure partie de ce qui entre et sort de Côte-d'Ivoire, ainsi que du Burkina-Faso. Au large, la flotte de Saupiquet se taille la part

L'armée française tire et tue

Si les médias français, depuis quelques jours, se sont abondamment fait l'écho des exactions dont ont été victimes les citoyens français résidant en Côte-d'Ivoire – sans parler des neuf militaires tués par les forces armées de Gbagbo –, ils ont en revanche été beaucoup plus discrets sur les violences exercées par les militaires français contre la population ivoirienne.

Pourtant, au jeu de la compatibilité macabre, les « soldats de la paix », comme les qualifie le gouvernement français, ont largement dépassé leurs adversaires.

Dans la nuit du samedi 6 au dimanche 7 novembre, alors que l'armée française venait de détruire les avions ivoiriens en représailles de la mort de ses soldats à Bouaké, un cortège de plusieurs milliers de manifestants s'était dirigé vers l'aéroport d'Abidjan, contrôlé par les militaires français. Pour repousser la foule, ceux-ci ont ouvert le feu au canon de 20 mm depuis leurs hélicoptères, en faisant des dizaines de victimes. Le chef d'état-major français lui-même a d'ailleurs dû reconnaître que les soldats fran-



çais ont blessé et tué en opérant ce qu'il appelle pudiquement des « tirs de sommation ».

Trois jours plus tard, les soldats français ont de nouveau ouvert le feu sur une foule en colère à Abidjan, cette fois à proximité de l'hôtel Ivoire.

Il est bien difficile d'avoir une idée précise du nombre de victimes. Même si l'on met en doute le chiffre de 64 morts et de presque 1 000 blessés avancé par les dirigeants ivoiriens, d'autres sources font état d'un

bilan qui, pour être inférieur, n'en reste pas moins terrible. Selon le comité international de la Croix-Rouge, les seuls affrontements auraient fait au total plus de 600 blessés, et un nombre indéterminé de morts, sans doute plusieurs dizaines.

L'armée française et le gouvernement qui la dirige sont bien mal placés pour donner à quiconque des leçons d'humanisme et de démocratie.

Jean RAYNARD

• Belgique

Le Vlaams Blok change de nom, pas de politique

La Cour de Cassation a confirmé, le 9 novembre, le jugement de la cour d'appel de Gand condamnant le Vlaams Blok (extrême droite flamande) pour « incitation à la haine raciale et xénophobie ». Il devra payer une amende de 12 395 euros et 7 500 euros de dommages aux associations qui s'étaient portées parties civiles, peu de chose alors que le Vlaams Blok reçoit chaque année 3 millions d'euros de dotation publique.

Ce fut surtout l'occasion pour ses dirigeants de se poser en victimes « d'atteinte à la liberté d'expression ». L'occasion aussi pour ce parti de faire peau neuve. Le Vlaams Blok (Bloc flamand) avait déjà édulcoré ses statuts en éliminant toute phrase manifestement raciste. Il a changé son nom en Vlaams Belang (Intérêt flamand).

Cela ne changera pas grand-chose. Les dirigeants du nouveau Vlaams Belang ont insisté sur la continuité de leur politique : « Notre peuple d'abord » et « Que la Belgique crève ! » Mais ces nouveaux statuts et ce nouveau nom servent déjà de prétexte à cer-

tains dirigeants des partis flamands de droite – libéraux (VLD), démocrates chrétiens (CD&V), régionalistes (NV-A) – pour remettre en cause le « cordon sanitaire », un accord de 1991 de l'ensemble des partis néerlandophones pour ne pas négocier d'alliance avec le Blok, quand il n'avait encore que 10 % des voix.

Les scores du Vlaams Belang lors des élections régionales de juin 2004 (24,6 % en Flandre, 33 % à Anvers) représentent une menace électorale pour les partis flamands, la droite en particulier, qui pourraient perdre des postes de bourgmestres aux élections communales de 2006. Certains dirigeants de droite préféreraient partager les postes avec lui plutôt qu'avec les autres partis – socialiste et écologiste – comme c'est le cas actuellement à Anvers.

Ce ne serait pas la première fois que la droite parlementaire s'associerait avec l'extrême droite : les dirigeants de l'une et de l'autre sont facilement interchangeables !

Pierre LAFFITTE